

Bimestriel n°57 - 1€
Mars-avril 2007

le monde
des

Artisans

édition de **Haute-Garonne**



L'ARTISANAT TOULOUSAIN
LIRE P. 10

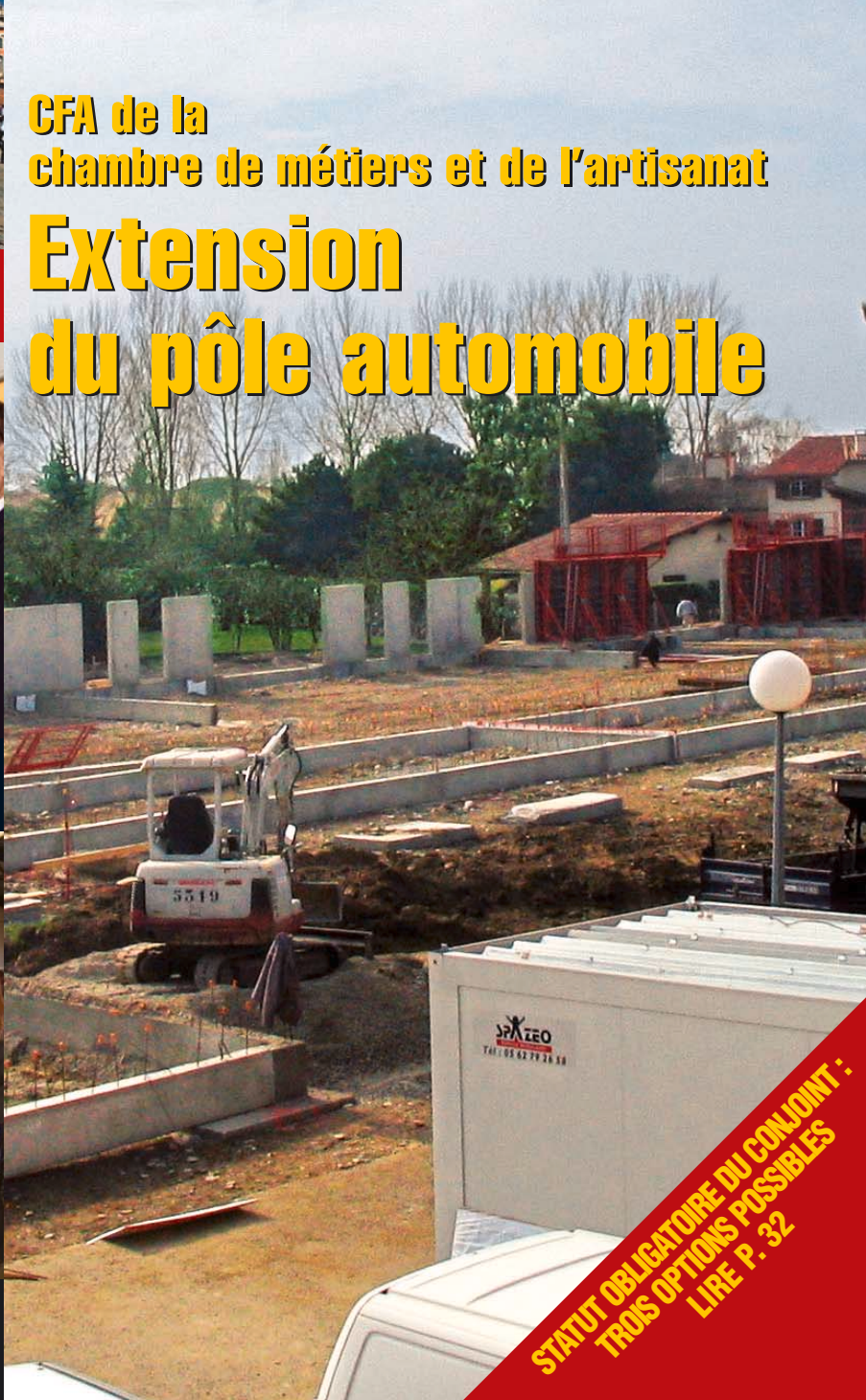


RAPPROCHEMENT
ENTREPRISE/UNIVERSITÉ LIRE P. 44



APPRENTISSAGE : LE SERVICE
D'ORIENTATION ET DE FORMATION
PROFESSIONNELLE LIRE P. 46

CFA de la chambre de métiers et de l'artisanat **Extension** **du pôle automobile**



STATUT OBLIGATOIRE DU CONJOINT :
TROIS OPTIONS POSSIBLES
LIRE P. 32

ÊTRE À VOS CÔTÉS, c'est aussi

évaluer et répondre à l'intégralité de vos besoins.

• MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE

→ Assurez la continuité de votre activité en cas de sinistre (envoi de prestataires 24h/24, 7j/7, remise d'un chèque d'acompte et indemnisation sous 48 h maximum dès réception de votre accord).

• PROTECTION DU CHEF D'ENTREPRISE

→ Maintenez votre niveau de vie à tout moment grâce à nos assurances Complémentaire Santé, Prévoyance et Retraite, tout en bénéficiant d'avantages fiscaux.

• ASSURANCE AUTO

→ Choisissez une assurance sur mesure qui inclut l'Assistance 0 km avec prêt d'un véhicule si nécessaire.

• VIE PRIVÉE

→ Habitation, épargne, assurance scolaire... Protégez également votre vie privée avec les assurances MAAF.

MAAF Assurances S.A. - SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 160 000 000 Euros entièrement versé - R.C.S. NIORT B 542 073 680
ENTRÉE EN REGISTRE PAR LE CODE DES ASSURANCES - Adresse : Chauray - 79036 NIORT Cedex 9 - www.maaf.fr - Ref. AGCQIC 05/06

Pour rencontrer un conseiller en clientèle Professionnelle et obtenir gratuitement une étude personnalisée.

→ Appelez le  N° Indigo **0 825 325 350**

0,12€ TTC/mn à partir d'un poste fixe



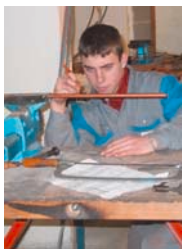
www.maaf.fr

la référence qualité prix

Création-reprise Prêt pour démarrer

Le prêt à la création d'entreprise fait peau neuve. Destiné aussi bien aux créateurs qu'aux repreneurs, ce financement, proposé par l'intermédiaire des banques ou des réseaux d'accompagnement des entrepreneurs (notamment les chambres de métiers et de l'artisanat), est accessible sans caution personnelle ni garantie. D'un montant de 2 000 euros à 7 000 euros remboursables sur cinq ans à partir du sixième mois, il permet de faire face aux premières dépenses du créateur d'entreprise. Il vient obligatoirement en complément d'un financement bancaire plus important. Dans les zones urbaines sensibles, les critères sont plus souples. Le montant total du projet, autrefois plafonné, est désormais libre. **Pour en savoir plus, visitez le site www.pce.oseo.fr**

Accidents du travail Les apprentis cotisent



Depuis le 1^{er} janvier, les employeurs doivent verser la cotisation accidents du travail pour les apprentis et les jeunes en contrat de professionnalisation. Le gouvernement, suivi par les parlementaires, a supprimé cette exonération dans la loi de finances pour 2007. Selon le texte, il s'agit de « responsabiliser les entreprises face aux risques liés à la santé et à la sécurité au travail rencontrés par leurs salariés ».

Création d'entreprise Concours ouvert aux artisans

L'association Concours Talents lance la neuvième édition de Talents, premier concours régional et national de la création d'entreprise. Les nouveaux artisans peuvent concourir dans la catégorie « talent de l'artisanat et du commerce ». Créé en 1997 par le réseau des boutiques de gestion, le Concours Talents est ouvert à tous les entrepreneurs, quels que soient leur âge, leur situation, le statut de leur entreprise ou la nature du projet, à condition qu'ils soient accompagnés par une structure d'aide à la création d'entreprise. Les nouveaux entrepreneurs sont invités à télécharger leur dossier de candidature sur le site www.concours-talents.com.
Clôture des inscriptions : le 30 avril 2007.



Prix Du bon... et du bon

Bon pour les papilles et bon pour la santé, c'est le challenge que doivent relever les artisans des métiers de bouche qui souhaitent participer au prix Goût et santé de Maaf Assurances. Vous vous sentez prêt à relever le défi ? Dépêchez-vous, l'assureur historique des artisans accepte les dossiers de candidature jusqu'au 30 avril 2007. Comment faire pour participer ? Rien de plus simple : vous devez être artisan de bouche, avoir mis au point un produit réduisant les facteurs de risques pour la santé tout en ayant conservé ses qualités gustatives. Il vous suffit de demander un dossier de participation soit à votre chambre de métiers et de l'artisanat, soit à Maaf Assurances directement, de le remplir et de le déposer avant le 30 avril 2007. Un jury composé de professionnels désignera les meilleurs dans les catégories « salée » et « sucrée »... avec des prix de 5 000 euros à la clé.

Tél. : 05 49 34 35 04
www.maaf.fr/pro

Dans notre édition du *Monde des artisans* n° 55, dans cette même page, nous vous annonçons la création d'un « bouclier social » pour les travailleurs indépendants concernés par le régime de la micro-entreprise. Il avait en effet été annoncé par le président de la République le 14 novembre dernier. La mesure, qui concerne 250 000 à 300 000 entreprises, visait notamment à encourager la création de micro-entreprises par les personnes sans emploi. Elle prévoyait, en effet, pour les entreprises concernées, le paiement des charges en fonction du chiffre

Législation Le « bouclier social » retardé

de affaires réel et non plus au forfait comme c'est le cas aujourd'hui. Mais cette mesure, initialement présentée sous forme d'amendement au Sénat, a été rejetée depuis par le Conseil constitutionnel pour des questions de procédures. En effet, pour les lois de finances, les amendements gouvernementaux doivent d'abord être soumis à l'Assemblée, ce qui n'a pas été le cas. À noter que c'est la première fois que le Conseil constitutionnel applique cette jurisprudence à la loi de financement de la Sécurité sociale. Ce point de la loi devrait donc à nouveau être soumis au Parlement dans un prochain texte de loi au cours du premier semestre 2007. *Le Monde des artisans* vous en tiendra bien sûr informé.

DANS LES ENTREPRISES Interdiction de fumer

Depuis le 1^{er} février dernier, il est désormais interdit de fumer dans les entreprises quelles qu'elles soient (hors établissements de restauration et d'hôtellerie pour lesquelles le décret n'entrera en vigueur que le 1^{er} janvier 2008). Le décret vise tous les lieux, à usage collectif, fermés et couverts, qui accueillent du public ou qui constituent des lieux de travail. D'après le décret et la circulaire qui en précise les règles, sortis en novembre 2006, il n'est désormais plus possible de fumer dans tous les locaux clos et couverts affectés à l'ensemble

des salariés, mais aussi aux bureaux individuels afin de protéger tout salarié des risques liés au tabagisme passif. Il est, en revanche, toléré l'aménagement d'un local spécifique pour les fumeurs, mais celui-ci est soumis à des règles strictes : il doit s'agir d'une véritable pièce fermée qui doit respecter certaines règles de ventilation.

L'interdiction de fumer dans les entreprises n'est désormais plus susceptible de dérogation. Sachez qu'en tant qu'employeur, si l'on fume dans votre entreprise, vous risquez une amende allant de 750 euros à 1 500 euros.





édito

Pierre Pérez, président de la chambre de métiers et de l'artisanat de Haute-Garonne

Gérer le quotidien

La campagne électorale est lancée. De nombreux thèmes sont ou seront abordés pendant toute cette période par tous les candidat(e)s : l'Europe, la dette publique, les délocalisations, la sécurité, l'emploi, le commerce extérieur, etc. À l'issue des débats, il appartiendra à chaque citoyen d'exprimer sa préférence et de choisir celui ou celle qui aura la charge de diriger notre pays. L'enjeu est donc particulièrement important pour notre pays. De la capacité du futur gouvernement à apporter des réponses aux interrogations qui sont les nôtres, déterminera, pour partie, l'avenir de notre société. Pour partie... car au-delà des questions « globales », il faudra gérer le quotidien ! Or ce quotidien, c'est le nôtre. Il est fait d'hommes et de femmes, qui chaque jour contribuent au développement de notre économie tout en créant du lien social. J'espère, qu'ils ne seront pas oubliés, même si cela ne transparait pas trop dans les discours... Espérons, néanmoins. Espérons, que le futur président ou la future présidente n'oubliera pas que la « prospérité » d'un pays ne se mesure pas exclusivement à l'aune des chiffres du commerce extérieur. Je suis convaincu que l'artisanat, notre artisanat, pour peu qu'on ait quelques considérations pour lui, reste une des voies possibles pour répondre aux problèmes que nous rencontrons actuellement.

événement en

Et demain ?

Ne perdons pas nos valeurs e

Rythmée par les sondages, qui « font et défont les candidat(e)s », notre actualité semble être figée par les prochaines échéances présidentielles. C'est important, certes... néanmoins la vie doit continuer.

La preuve ? Quelques dossiers chauds comme... l'ouverture des magasins le dimanche, par exemple. Devons-nous être pour ou contre. Certains élus nationaux de notre secteur se sont exprimés sur le sujet. Ils ont manifesté avec beaucoup de clarté leur opposition à cette éventualité. Pour ma part, je considère que ces prises de position sont marquées du sceau de la sagesse. Elles sont sages, car elles visent à protéger les petites entreprises d'une fuite en avant dont seule la grande distribution peut « rafler » la mise. Sages

aussi car elles doivent permettre à des hommes et des femmes de profiter pleinement de leurs dimanches et de les consacrer aux joies de la famille ou aux loisirs. Cela étant dit, je ne voudrais pas qu'on se méprenne. Il ne s'agit en rien d'un réflexe malthusien. Si la liberté d'entreprendre est une des valeurs les mieux partagées au sein de l'artisanat, les hommes et les femmes qui le composent, souhaitent également ne pas se laisser entraîner vers des aventures qu'ils ne maîtrisent pas. Comme ils connaissent le prix du travail au quotidien,

SOMMAIRE

Actualités
16 Spécial élections 2007 : le travailleur indépendant, une voie d'avenir

Haute-Garonne actus
6 L'artisanat, une influence majeure en Haute-Garonne
7 Évolution de l'artisanat par canton 2001-2006

8 Sema 2007 : l'excellence récompensée
9 Relais propre artisanal : les premiers lauréats 2007

10 ENQUÊTE :
maintenir la proximité pour les consommateurs



12 L'artisanat toulousain bénéficie globalement d'une évolution positive

Bien gérer votre entreprise
18 Ils se sont associés pour innover
20 Faites-vous reconnaître : devenez maître artisan

Haute-Garonne

as de vue t nos priorités

ils aspirent à profiter, comme leurs concitoyens, de ses légitimes contreparties. Ils se méfient des mirages... d'autant que rien ne prouve qu'il y ait une réelle demande.

Autre sujet et autres débats : l'équipement commercial. Le passé nous a quelque peu échaudés, les observatoires (faute de moyen ou de volonté) n'ont pas répondu aux promesses et... le problème reste entier.

Les extrapolations autour des emplois créés ou supprimés n'apportent que peu d'éléments de réflexion. Demain, de nouveaux projets verront le jour. Comment les aborder au mieux de l'intérêt de chacun ? Là encore, il s'agit d'une question qui mériterait de nouvelles réflexions, de nouveaux échanges et pourquoi pas de nouvelles propositions.

Aéronautique Entreprises sous-traitantes

La chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-Garonne est en train de prendre contact avec l'ensemble des entreprises de sous-traitance qui pourraient être concernées par les difficultés actuelles du secteur aéronautique afin de voir quelles solutions pourraient être envisagées.

Rien n'est immuable. Le monde bouge. Le consommateur est à la fois plus exigeant mais aussi plus difficile à appréhender.

Élections et éducation

Tout cela il faut l'intégrer dans nos réflexions et surtout replacer l'intérêt général au centre de nos préoccupations. Mais l'intérêt général, c'est aussi de s'intéresser à l'avenir et à la formation des jeunes. Nous sommes, là aussi, à la veille d'échéances importantes : le renouvellement des conventions quinquennales dans les centres de forma-

tion. C'est un rendez-vous à ne pas manquer, car il va déterminer le montant de l'enveloppe que le conseil régional va octroyer à chaque centre de formation pour les cinq années à venir.

Certes la compétence appartient, depuis les lois de décentralisation à l'entité régionale. Néanmoins, j'aurais bien aimé, (mais cela peut venir...) que l'apprentissage fasse partie des préoccupations de l'ensemble des candidats(s) à la présidentielle. Il ne constitue certainement pas la seule réponse à tous les problèmes que connaît notre système éducatif.

Néanmoins, les chiffres le prouvent : cela marche ! Il accueille, accompagne, forme et intègre. Peut-être sommes-nous trop modestes, trop discrets... pas suffisamment exigeants ?

Enfin un dernier mot concernant le secteur aéronautique. Au moment où j'écris ces lignes, Toulouse est à la veille de connaître une grande journée de manifestation.

Des hommes et des femmes seront dans la rue demain, non pas pour revendiquer mais pour crier leur désarroi. Hier ils croyaient à un avenir radieux quand l'A 380 décollait, de Blagnac pour son premier vol.

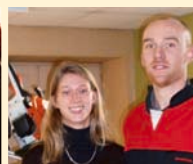
L'avenir leur appartenait et le nôtre aussi... Comme eux, je ne sais pas comment « on » a fait, et comment « on » en est arrivé à ce gâchis. L'histoire jugera et il est à craindre que son jugement sera féroce...



14 Comminges décapage : l'écologie au premier plan



27 E-administration : sautez le pas !



32 Conjoint d'artisan : tout ce qu'il faut pour bien choisir son statut.



36 Ouverture d'une section carrosserie-peinture

22 Quel avenir pour le biocarburant E85 ?

27 Finie la paperasse avec l'e-administration

32 Bien choisir le statut de votre conjoint

Haute-Garonne politique territoriale
40 ZFU : un bilan globalement positif

42 Lèze Ariège Garonne
43 Haut-Comminges

Haute-Garonne initiatives

44 Rapprochement artisanat/université

45 FSE objectif 2

46 Apprentissage : un interlocuteur unique

Ce numéro comprend des pages spécifiques entre les pages 1 à 15 et 34 à 48 pour les abonnés de Haute-Garonne.

LE MONDE DES ARTISANS - Édition du Haute-Garonne n°57 - Mars-avril 2007 ■ Directeur de la publication : François Bussac ■ Président du comité de rédaction des pages locales : Yves Yvinec ■ RÉDACTION : Ediméters - 01 42 74 28 78 - Directrice de la rédaction : Claire TILLIER - Ont collaboré à ce numéro : Thomas Hubert, Frédéric Mélot, Ann-Karen Bartoszewski. Avec le concours rédactionnel de la chambre de métiers et de l'artisanat de Haute-Garonne ■ PUBLICITÉ - EDMÉTERS - 84, bd de Sébastopol - 75003 Paris - ÉDITION NATIONALE : Mathieu Tournier - Tél. 01 42 74 28 73, fax 01 42 74 28 35, e-mail m.tournier@editions-mirabelle.com - ÉDITIONS DÉPARTEMENTALES : Thierry Jonquères, Tél. 06 22 69 30 22, fax 05 61 59 40 07, e-mail thierry.jonquieres@wanadoo.fr ■ CONCEPTION ÉDITORIALE ET GRAPHIQUE, FABRICATION : Pixel image, 03 87 69 18 04 ■ Éditeur : Ediméters, 84 boulevard Sébastopol, 75003 Paris, Tél. 01 42 74 28 78, fax 01 42 74 28 35, info@ediméters.com ■ N° commission paritaire : 0311 T 86957 - Dépôt légal : mars 2007 - Imprimerie : Socos print (88).

l'actualité en Haute-Garonne

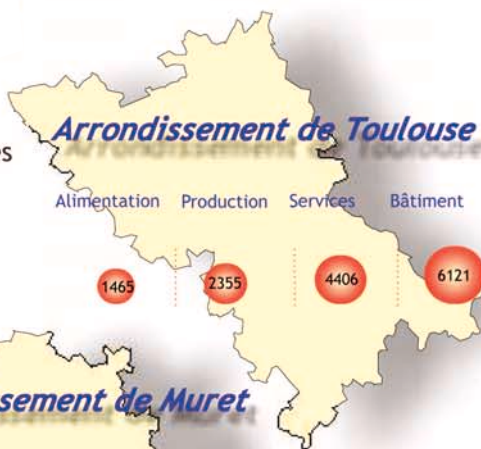
L'artisanat, une influence majeure en Haute-Garonne

L'artisanat en Haute-Garonne c'est **19 983** entreprises artisanales, employant **39 292** salariés, soit **10,3 %** de la population active du département.

Chiffres en constante progression avec **2 600** entreprises supplémentaires et plus de **4 000** salariés en cinq ans !

14347 entreprises
+ 4.7 % par rapport à 2005
(12008 en 1990)
(13264 en 2004)

29588 salariés



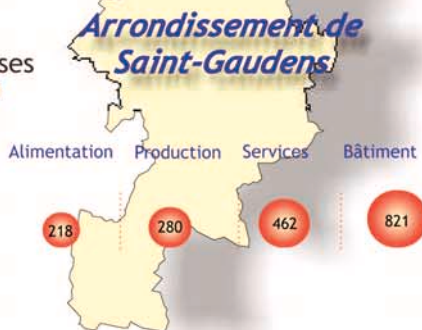
3855 entreprises
+ 4.7 par rapport à 2005
(2927 en 1990)
(3550 en 2004)

6987 salariés

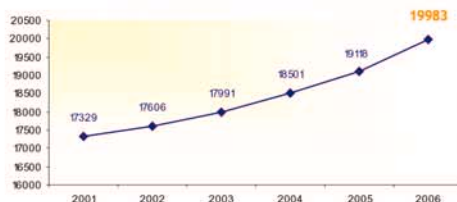


1781 entreprises
+ 2.4 par rapport en 2005
(1667 en 1990)
(1687 en 2004)

2717 salariés



Evolution du nombre d'entreprises artisanales



Nombre d'entreprises artisanales en Haute-Garonne **19983**

+ 4.5% par rapport en 2005

39292 salariés

Age du chef de l'entreprise

- de 35 ans : **19.3 %**
- 35-45 ans : **33.2 %**
- 45-55 ans : **29.6 %**
- + de 55 ans : **17.9 %**

Ancienneté de l'entreprise

- de 3 ans : **34.1 %**
- 3-10 ans : **33.1 %**
- + de 10 ans : **32.8 %**

| Année | Répartition par secteur | | | | Total |
|-------------|---|---|--|--|--------------|
| | Alimentation | Production | Services | Bâtiment | |
| 2006 | 10.1% | 16% | 29.3% | 44.6% | |
| | 2013 | 3200 | 5858 | 8912 | |
| | 4458 salariés +3% par rapport à 2005 | 8338 salariés -1.8% par rapport à 2005 | 10548 salariés -0.9% par rapport à 2005 | 15948 salariés +5.8% par rapport à 2005 | |
| | Alimentation | Production | Services | Bâtiment | Total |
| 1999 | 1940 | 3043 | 5308 | 6546 | 16837 |
| 1990 | 1731 | 2990 | 4838 | 7042 | 16601 |

Garonne

Evolution de l'artisanat par canton 2001-2006

À l'exception de trois cantons, l'ensemble du territoire enregistre une progression du nombre d'entreprises artisanales.

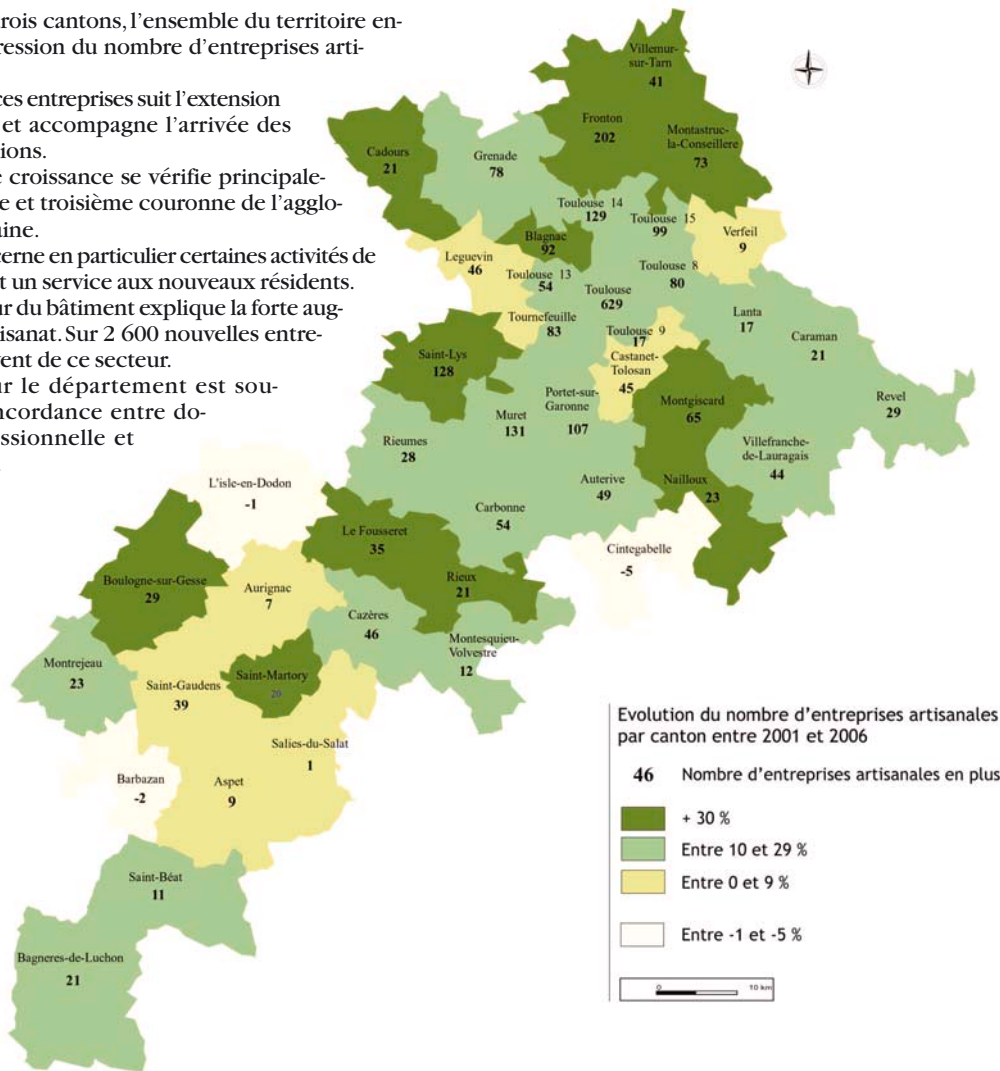
L'implantation de ces entreprises suit l'extension de l'urbanisation et accompagne l'arrivée des nouvelles populations.

Ainsi, la plus forte croissance se vérifie principalement en deuxième et troisième couronne de l'agglomération toulousaine.

Cette logique concerne en particulier certaines activités de proximité assurant un service aux nouveaux résidents.

Le poids du secteur du bâtiment explique la forte augmentation de l'artisanat. Sur 2 600 nouvelles entreprises, 1 900 relèvent de ce secteur.

Sa répartition sur le département est souvent liée à la concordance entre domiciliation professionnelle et lieu d'habitation.



VENTE & LOCATION DE BUNGALOWS

- Sanitaires
- Stockage outils
- Tous types, tous prix....
- Sanitaires
- Stockage outils
- Tous types, tous prix....

- Module adossable & empilable
- Module simple ou isolé, chauffé et climatisé
- A la location et à la vente
- Livré et installé
- Démontable
- Récupération à 100%
- Simplification des formalités de projet et de permis de construire



VOTRE BÂTIMENT EN 24 HEURES



- Superficie de 17 à 525 m²
- Isolé ou non
- Logement
- Atelier
- Entrepôt
- Exposition

Notre métier
Ecouter - étudier - apporter des solutions

Nos compétences
La conception, la réactivité et notre proximité

Votre contact
(pour votre service 06 74 08 03 74
Rodolphe Limasset)



RN20 lieu dit capy - 31790 Saint Jory • Tél. 05 61 37 03 80 • Fax : 05 61 37 03 13 • www.tovem.com - location@tovem.com

EN BREF

Artisanales du Comminges 2007

Bienvenu dans les Pyrénées

Pour la troisième année consécutive, la chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-Garonne organise les artisanales du Comminges sur trois sites :

- Saint-Gaudens du vendredi 29 juin au mercredi 18 juillet ;
- Aspet du vendredi 27 juillet au dimanche 19 août ;
- Luchon du mardi 4 septembre au mercredi 26 septembre.

La clientèle locale et touristique qui fréquente les Pyrénées est chaque année admirative devant les œuvres et le savoir-faire des artisans.

En 2006, 4 500 visiteurs ont franchi les portes de ces expositions qui ont réuni quatre-vingts artisans des métiers d'art et de la décoration. Si vous êtes intéressés pour exposer, renseignez-vous et inscrivez-vous auprès de la chambre de métiers et de l'artisanat.

CONTACT : DIDIER RICOU
bureau de Saint-Gaudens
Tél : 05 61 89 17 57
E-mail : dricou@cm-toulouse.fr

CMA

Rencontres emploi/formation

Venez rencontrer les conseillers de la chambre de métiers et de l'artisanat :

- Information collective sur l'apprentissage au collège Voltaire à Colomiers lundi 23 avril ;
- Forum de l'emploi organisé par la municipalité de Castanet-Tolosan au gymnase Delherm le jeudi 26 avril ;
- Forum emploi à Fonsorbes organisé par la mairie le mercredi 9 mai.

CONTACT CMA : KARÈNE GUIRAUD
Tél. : 05 61 10 47 67
Mail : kguiraud@cm-toulouse.fr

CFA Muret

Portes ouvertes

Une journée « portes ouvertes » est organisée au CFA à Muret le mercredi 25 avril 2007. Venez découvrir tout au long de la journée, les différentes formations et filières dispensées par notre établissement.

CONTACT : CFA
Tél. : 05 62 11 60 60
Mail : cfa@cm-toulouse.fr

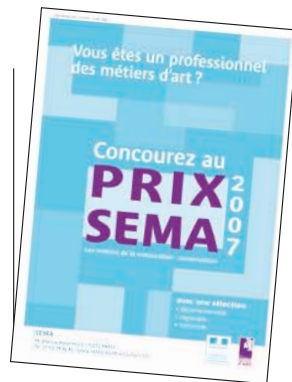
Les métiers de la restauration-conservation du patrimoine

L'excellence récompensée...

Participez au prix Sema 2007 des professionnels.

Dans le cadre de son action de promotion des métiers d'art et de soutien aux entreprises, la chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-Garonne organisatrice du jury départemental a décidé une dotation de 1 000 euros pour le lauréat 2007. Cette édition est réservée aux métiers de la restauration-conservation du patrimoine. L'entreprise primée bénéficiera en outre des retombées médiatiques de la remise du prix lors d'une manifestation organisée à cette occasion en présence de la presse et de nombreux invités. Elle participera en

suite à la sélection régionale, puis nationale. Les jurys prennent leur décision selon trois critères : la qualité de l'œuvre, la qualité du dossier, la dynamique de l'entreprise. Le prix départemental Sema des professionnels des métiers d'art reçoit également le soutien du conseil général de la Haute-Garonne.



CONTACTS : règlement et dossier de candidature sont à votre disposition à la chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-Garonne (contact 05 61 10 47 25). Vous pouvez également les télécharger sur le site www.cm-toulouse.fr. La date limite de remise des dossiers et de l'œuvre est fixée au 15 septembre 2007. Pour toute information complémentaire concernant ce prix : contact N. Cazes - ncazes@cm-toulouse.fr

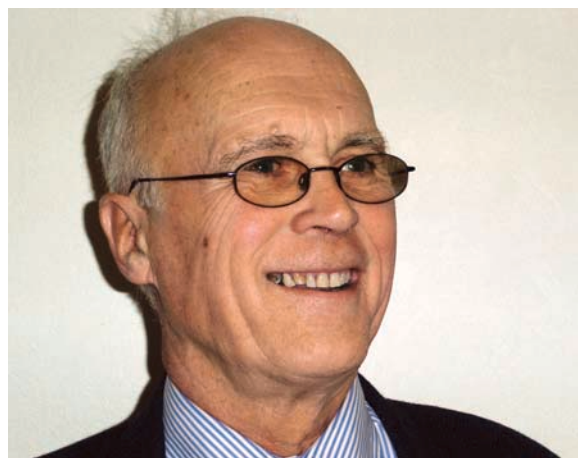
Création d'un médiateur à l'Urssaf

Sa mission : dénouer les situations difficiles

Artisan carrossier pendant quarante ans, Maurice Masson, ex-président du conseil d'administration de l'Urssaf, connaît bien la problématique des usagers et leurs appréhensions à contacter l'Urssaf lorsque la situation devient difficile. Récemment nommé « médiateur » de l'Urssaf, Maurice Masson aura pour mission :

- d'aider les usagers insatisfaits d'une réponse de l'organisme : incompréhensions, interrogations, réclamations... ;
- de rapprocher les points de vue Urssaf/usager ;
- de rechercher une solution acceptable pour les parties, dans le respect des règles de droit et de la législation en vigueur.

La création de cette nouvelle fonction s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de la



qualité du service rendu à l'utilisateur. Elle doit permettre de faciliter l'examen attentif des situations difficiles et d'éviter les recours juridiques inutiles.

CONTACT : Comment saisir le médiateur ?
Par mail : urssaf.toulouse@urssaf.fr (à l'attention du médiateur)
Par téléphone : 05 62 25 31 95 - Par fax : 05 62 25 31 15
Par courrier : médiateur de l'Urssaf de la Haute-Garonne
rue Pierre et Marie Curie - Labège - 31061 Toulouse CEDEX 9

Relais propre artisanal



Les premiers lauréats 2007

Lundi 12 février 2007, à la chambre de métiers et de l'artisanat, six entreprises ont été récompensées de leurs efforts en matière d'environnement. Elles sont les premières, cette année, à obtenir la signalétique « Relais propre artisanal », certifiant la mise en place d'une gestion de l'environnement, et plus particulièrement des déchets.

L'opération Relais propre artisanal est animée au niveau régional par la CNAMS (Confédération nationale de l'artisanat des métiers et des services). Elle permet aux entreprises de production et de service de bénéficier d'un diagnostic gratuit, axé sur les obligations réglementaires et les bonnes pratiques en matière d'environnement. Ce diagnostic est assuré par un conseiller spécialisé de la chambre de métiers et de l'artisanat. Suite au diagnostic, un programme d'ac-

tion environnemental est proposé à l'entreprise. Lorsque le programme d'action est mis en œuvre et que l'entreprise est en mesure de le prouver par des documents (factures, bordereaux de suivi de déchets), elle peut établir un dossier pour la demande d'attribution de la signalétique Relais propre artisanal.

Un comité d'attribution, composé des partenaires de l'opération, la CNAMS, les chambres de métiers et de l'artisanat, la région Midi-Pyrénées, l'Ademe,

l'agence de l'eau Adour-Garonne, étudie le dossier et décide de l'attribution de la signalétique Relais propre artisanal. L'entreprise peut alors utiliser le logo de l'opération et dispose d'un kit de communication comportant des plaquettes, des affiches, qu'elle peut utiliser librement.

CONTACTS : CMA :
FABRICE BOURY ESNAULT
Tél. 05 61 10 47 93
CNAMS : FANNY POTAGNIK
Tél : 05 61 21 37 43

« Relais propre artisanal » en 2007

Les six premières entreprises



- Garage Vergara, mécanique automobile – 31810 Venerque.
- Pressing de Lapasse, pressing - 31300 Toulouse.
- Cazeneuve Vincent, restauration de meubles - 31280 Drémil Lafage.
- À l'or du bois, restauration de meubles - 31540 Montégut Laurageais.
- Ébénisterie del santos, fabrication de meubles - 31330 le Burgaud.
- SARL Création Daniel Simon, fabrication de meubles - 31330 Merville.

EN BREF

Programme Ardan développeur

Chefs d'entreprise, vous avez des projets de développement et vous souhaitez intégrer dans votre entreprise des compétences nouvelles pour :

- créer une fonction commerciale,
- lancer un nouveau produit,
- adopter un nouveau savoir-faire,
- mettre en œuvre une démarche qualité,
- structurer une nouvelle activité, etc.

Dans le cadre du programme Ardan développeur soutenu par la Région Midi-Pyrénées, la chambre de métiers et de l'artisanat et le Cnam peuvent vous aider à concrétiser votre projet par :

- une aide à la recherche de futur collaborateur si nécessaire,
- l'intégration de futur collaborateur pendant six mois en stage dans l'entreprise,
- un appui technique à la conduite de projet,
- un complément de formation.

CONTACTS : FLORENCE ROTH :
05 61 10 47 19

Mail : froth@cm-toulouse.fr

GUY DAILE : 05 61 10 47 11

Mail : gdaime@cm-toulouse.fr

Aéronautique Spécial sous-traitance

Face à la situation difficile du secteur aéronautique, la chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-Garonne souhaite interpeller les pouvoirs publics afin de porter à leur connaissance les difficultés rencontrées par les sous-traitants et les solliciter pour la mise en place de soutiens spécifiques. La CMA a réalisé et diffusé un questionnaire auprès d'entreprises concernées par la filière aéronautique. Ce questionnaire est également disponible sur le site de la CMA 31 (www.cm-toulouse.fr). Nous vous invitons à nous le retourner dans les meilleurs délais.

CONTACTS : FRANÇOIS MINOT :
05 61 10 47 22 – fminot@cm-toulouse.fr et **GUY DAIMÉ :**
05 61 10 47 11
gdaime@cm-toulouse.fr

Artisanat toulousain

Maintenir la proximité

Si l'artisanat toulousain bénéficie globalement d'une évolution positive grâce à l'essor remarquable du secteur du bâtiment, le recul d'activités de proximité est une réalité préoccupante.

Cette problématique n'est pas une spécificité toulousaine puisque cette situation est constatée dans de nombreuses villes et l'assemblée permanente des chambres de métiers s'est saisie du dossier pour coordonner et soutenir l'ensemble des initiatives menées dans les départements.

C'est dans ce cadre-là, que la chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-Garonne a décidé, en collaboration avec la ville de Toulouse, de mener une étude ciblée pour analyser les causes et les mécanismes du phénomène, et proposer des axes d'intervention possibles.

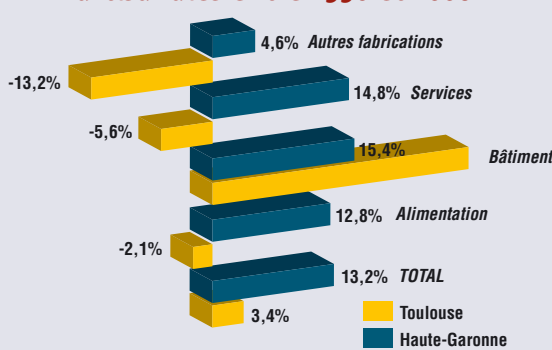
Le constat statistique

Les 3 % d'augmentation enregistrés par l'artisanat toulousain ces quinze dernières années sont dues à l'essor remarquable du secteur du bâtiment qui ne doit pas masquer les pertes d'effectif subies par les autres activités.

Avec le secteur de la production, ce sont de nombreuses activités de proximité qui connaissent un recul important, ce qui pose la problématique du maintien d'une offre artisanale de proximité pour les consommateurs toulousains.

Une enquête auprès des 820 entreprises artisanales

Évolution du nombre d'entreprises artisanales entre 1990 et 2006



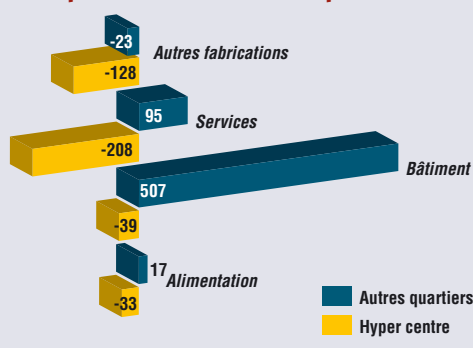
des secteurs d'activité liés à l'alimentaire, la mécanique auto et les services divers a été menée en novembre et décembre 2006. Au total, 220 artisans ont répondu par courrier et pour certains au cours d'entretiens en face à face. En complément, des entretiens ont été réalisés auprès de spécialistes de l'im-

obilier, de représentants des organisations professionnelles et des organismes de contrôle.

Niveaux d'activité

Globalement, 35 % des entreprises déclarent un niveau d'activité en baisse et c'est dans les quartiers de l'hyper centre que le phénomène est le plus accentué.

On constate que la localisation en centre-ville est un facteur aggravant du repli des activités de proximité



Alors que dans la boucherie-charcuterie, l'activité semble stabilisée, c'est dans les services divers comme la photographie, la réparation hi-fi, électroménager, bijouterie, encadrement et toilettage canin, qu'on observe une forte tendance à la baisse d'activité.

Projets et réalisations

Plus de 75 % des entreprises interviewées déclarent ne pas mener d'actions commerciales et 65 % n'ont pas réalisé d'investissement. Une forte majorité ne prévoit pas d'investir dans les cinq prochaines années même si un artisan sur cinq envisage le développement de son entreprise.

Les locaux

Plus de 10 % des artisans interrogés estiment leur local inadapté : la surface insuffisante constitue la principale cause même s'ils évoquent aussi les difficultés de stationnement pour les clients et le manque d'accessibilité.

Les problématiques rencontrées

L'évolution commerciale représente une menace majeure évoquée par 29 % des artisans. Viennent ensuite les difficultés liées à la gestion et au recrutement de personnel qualifié (28 %) et les défis que représentent les mutations techniques dans les activités (15 %). L'environnement urbain représente 16 %.

CONTACT CMA : SYLVIANE GARNIER

Tél. : 05 61 10 47 59 -

E-mail : sgranier@cm-toulouse.fr

pour les consommateurs

Plus précisément, la difficulté de recruter du personnel qualifié se retrouve surtout dans la boulangerie-pâtisserie alors que la mécanique auto évoque plus particulièrement les évolutions techniques et que les autres services semblent cumuler les difficultés sur le plan commercial et technique.

Cette enquête illustre bien la fragilisation de l'artisanat en milieu urbain alors que la présence d'un artisanat

vivant dans les villes constitue un atout majeur.

En effet, l'identité et l'image d'un centre-ville reposent pour beaucoup sur son histoire et son savoir-faire artisanal et l'animation artisanale et commerciale d'un quartier reste un facteur déterminant de sa vitalité.

De plus, l'artisanat est une réponse adaptée à une clientèle urbaine jeune ou plus âgée en demande de services de proximité, ra-

pides et de qualité.

On l'a compris, le territoire urbain renforce les contraintes des entreprises : dans un contexte d'inflation des prix, les locaux sont, de surcroît, soumis en ville à des contraintes visuelles et réglementaires qui nécessitent des investissements particuliers ; les normes sanitaires, d'hygiène et de sécurité entraînent des dépenses parfois plus difficiles à assumer pour l'artisan en ville. Enfin, le recul

de la voiture en centre-ville remet en cause le mode de déplacement des clients comme celui des livraisons.

Des axes de réflexion

L'ensemble des résultats de cette étude a été présenté le 12 février lors d'un comité de pilotage regroupant des élus de la chambre de métiers, des représentants des organisations professionnelles et la mission commerce et artisanat de la ville de Toulouse.

Voyez votre Mutuelle Santé autrement
des garanties modula *Bleu et* des économies visi *Bleu!*



Demandez
votre étude
personnalisée
**GRATUITE
ET SANS
ENGAGEMENT**

Un **CADEAU OFFERT** pour toute visite
dans l'agence Mutuelle Bleue de votre choix !

*Offre valable jusqu'au 30/06/07, dans la limite des stocks disponibles et sur présentation de ce coupon.

Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité et inscrite
au registre national des mutuelles sous le n° 775 571 993.

www.mutuellebleue.fr

TOULOUSE MATABIAU - 1 rue Matabiau - 05 62 73 59 74
TOULOUSE RIQUET - 27 boulevard Riquet - 05 61 47 45 87



En bleu, tout va mieux

l'enquête

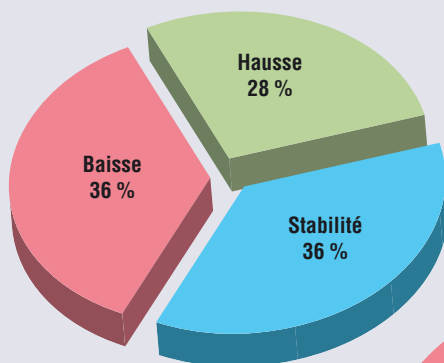
Si un appui technique semble nécessaire pour notamment aider les artisans à optimiser leur activité en fonction des nouvelles pratiques commerciales, mettre aux normes leurs locaux d'activité et anticiper la transmission de leur fonds, une réflexion doit être menée en partenariat avec la ville.

Pour cela, plusieurs axes ont d'ores et déjà été évoqués comme :

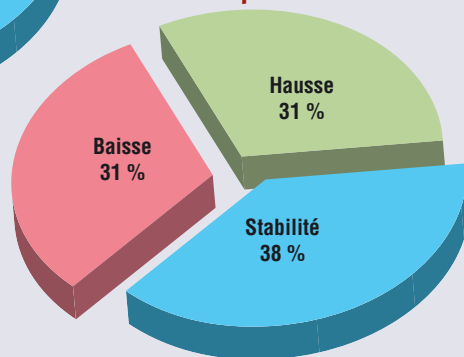
- un observatoire sur l'évolution des baux commerciaux ;
- les règles d'urbanisme sur la transformation et la destination des locaux ;
- les possibilités de localisation d'entreprises et l'aménagement de locaux adaptés aux activités.

Impact sur l'activité hypercentre-ville / autres quartiers

Hypercentre



Autres quartiers



NOUVEL EXPERT

NÉ DE L'EXPÉRIENCE PEUGEOT

Contactez-nous !
Et nous venons chez vous,
vous le faire essayer*



DE PROFESSIONNELS À PROFESSIONNELS.

PEUGEOT RECOMMANDE TOTAL

A TOULOUSE, PEUGEOT C'EST LA S.I.A.L.
et son réseau d'agents !

Expert



SIAL TOULOUSE

Vous êtes entre de bonnes mains

ETATS-UNIS

105, avenue des Etats-Unis

05 62 72 96 96

MONTAUDRAN

28, avenue Didier-Daurat

05 61 54 52 52

ROCADE OUEST

117, avenue Nicolas-Vauquelin

05 62 11 13 13

* essai possible dans un rayon de 30kms autour du point de vente SIAL



www.toulouse.peugeot.fr

Comminges décapage : l'écologie au premier plan

Comminges décapage est une jeune entreprise installée à Saint-Gaudens depuis juin 2006. Claudine Pereira, sa gérante, a opté pour une technologie de décapage écologique : le Bio-Fluxaf® Aqua Decap. Ce produit révolutionne le monde du décapage des peintures habitué jusqu'ici à l'utilisation de solvants chlorés. Il ne contient ni solvant chloré, ni soude, ni acide, et n'émet quasiment pas de composés organiques volatiles (COV). Le produit est composé essentiellement d'eau et de dibasique ester, le principe actif de décapage. Il ne comporte pas de pictogramme de danger ni de phrase de risques, au sens de la réglementation sur les produits chimiques.

Comminges Décapage s'adresse aussi bien aux particuliers, qu'aux professionnels du bâtiment et aux industriels. Le procédé est efficace pour le décapage de tout type de support : métal, bois, plastique. Ainsi, la petite entreprise commingeoise décape aussi bien des volets métalliques, que des meubles en bois, des pièces de carrosserie de voiture, des fenêtres, etc. Le procédé peut également servir pour le dégraissage de pièces industrielles. Non seulement le produit préserve la santé des personnes et l'environnement, mais il préserve aussi le support à décapier. Le produit agit en désolidarisant la peinture de son support sans que celui en soit affecté. Ainsi, le produit ne détruit pas les fibres de bois tendre. Il ne laisse pas d'odeur résiduelle. Et surtout, la remise en peinture peut être effectuée seulement deux jours après le séchage du produit. Mais est-ce que les clients se soucient de cette démarche environnementale ? Oui ! Affirme Claudine Pereira : les clients lui demandent si le décapage est effectué avec des produits dangereux. Certains clients choisissent Comminges Décapage en raison

Résultats de décapage.



de sa démarche « écologique ».

Le Bio-Fluxaf® Aqua Decap est utilisé dans le cadre d'un procédé de décapage au trempé : l'Eco Decap Station® qui combine le produit décapant et un bac de décapage en inox à double circulation. Grâce à ce système, les résidus de décapage sont filtrés et le support à décapier est brassé afin de démultiplier l'efficacité du produit. Les boues de décapage sont éliminées par des filières adaptées et les analyses des eaux de rinçage effectuées par un laboratoire agréé montrent qu'elles respectent les normes de rejet. Le Bio-Fluxaf® Aqua Decap est fabriqué par une entreprise néer-

landaise et commercialisé en France par Rutolan France. Le procédé Eco Decap Station est commercialisé par Prodirox SARL, société spécialisée dans les peintures écologiques et basée au Lherm (Haute-Garonne).

CONTACTS : COMMINGES DÉCAPAGE

chemin de Bordebasse - Zone d'activité - 31 800 Saint-Gaudens
Tél. : 05 61 88 72 98

PRODIROX-FRANCE SARL - BP 1
31 600 Lherm - Tél. : 05 61 56 16 66
www.prodirox.com

CMA : FABRICE BOURY-ESNAULT
conseiller en environnement
Tél. : 05 61 10 47 93

Mail : fbouyresnault@cm-toulouse.fr

Nouveau Renault Mascott :
le véhicule qui sait se charger de vos besoins



Engagés pour votre succès.

Parce que les spécialistes du véhicule utilitaire du réseau Renault Trucks connaissent les exigences de votre métier, ils vous conseillent sur le modèle Renault Mascott qu'il vous faut. Vous disposez ainsi d'un outil sur mesure, assorti de services adaptés : Renault Trucks forfaits, contrats d'entretien Start & Drive, Pack M[™]... Une solution pensée par des professionnels pour des professionnels, spécialement conçue pour votre activité.
www.renault-trucks.com



Midi-Pyrénées Véhicules Industriels

M.P.V.I NORD - 95 Route de Paris - 31152 Fenouillet
Tél : 05.62.75.91.35 - Fax : 05.62.75.91.53

M.P.V.I SUD - 1 Ave de Palarin - 31120 Portet/Garonne
Tél : 05.61.72.88.17 - Fax : 05.61.72.88.35

POUR VOTRE PUBLICITÉ

ÉDITION NATIONALE

ICF régie

6 bis rue Gambetta
92003 Nanterre

Pierre-Emmanuel Meynier

Tél. : 01 46 69 11 36.
pemeynier@groupe-icf.com

Gérard Robert

Tél. : 01 46 69 10 80.
grobert@groupe-icf.com

Franck Bouloy

Tél. : 01 46 69 11 35.
fbouloy@groupe-icf.com
Fax : 01 46 69 11 57

ÉDITION DÉPARTEMENTALE

Édimétiers

Directeur de la publicité :

Thierry Jonquières
Tél. : 06 22 69 30 22.
Fax : 05 61 59 40 07



ABONNEZ-VOUS AU MONDE DES ARTISANS

BULLETIN D'ABONNEMENT À RENVOYER AVEC VOTRE RÈGLEMENT À

ÉDIMÉTIERS - SERVICE ABONNEMENTS
61 RUE DU XX^E CORPS-AMÉRICAIN - 57000 METZ

OUI, je m'abonne au *Monde des artisans* pour deux ans
(12 numéros) au tarif spécial de 8 € seulement*
au lieu de 9 € (prix normal)

Nom : Prénom :

Profession : Nombre de salariés :

Adresse :

.....

Code postal [] [] [] [] [] Commune :

Tél. : E-mail :

* Offre valable jusqu'au 30/06/04. En application de la loi n° 78-17 du 6 juin 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant reproduites ci-dessus. LMA vous précise qu'elles sont nécessaires au bon traitement de votre abonnement

spécial élections 2007

Politique Le travailleur indépendant, u

Non, toute entreprise n'a pas vocation à grandir. Pour un entrepreneur, rester petit peut être un choix, que notre droit devrait rendre possible.

Plus de 50 % des entreprises artisanales sont individuelles. Mieux : malgré les efforts déployés

par le législateur (création de l'EURL, de la SAS, société à 1 euro, simplifications diverses), une entreprise nou-

velle sur deux créées en 2006 l'a été « sans statut social ». Force est de constater que le statut de travailleur

indépendant a la vie dure. Alors, pourquoi ne pas adapter le droit ?

L'ambiguïté de l'associé unique

Le droit civil définit la société comme « le contrat par lequel deux ou plusieurs personnes conviennent de mettre en commun des biens ou leur industrie ». À l'évidence, la pluralité d'associés, condition nécessaire d'existence de la société, ne concerne pas la majorité des entreprises individuelles. Qu'à cela ne tienne, dira-t-on, il existe une société à associé unique, l'EURL ! C'est oublier que beaucoup considèrent l'EURL comme un objet juridique non identifié, doté d'une personnalité morale restreinte, qui cumule, pour l'entrepreneur, les obligations de la société (vérification des apports, statuts...) et les dangers de l'entreprise individuelle



« Pour l'artisan, l'homme et l'activité se confondent »

Albert Maron, directeur des affaires juridiques à l'APCM

« Il est indéniable que les artisans « votent avec leurs mains » en faveur de l'entreprise individuelle : c'est un fait que le droit ne devrait pas ignorer. Mais la conception française du patrimoine, établie à la fin du XIX^e siècle par Aubry et Rau, postule l'indivisibilité du patrimoine d'une personne. C'est une construction intellectuelle brillante, et qui produit ses effets dans plusieurs domaines du droit positif. Elle fonctionne donc comme un dogme, qu'il est très difficile de renverser. Cela dit, au fil du temps, plusieurs dispositions sont venues

l'écorner : la notion de bien de famille, qui date de 1901, comme la récente protection de l'habitation principale (loi Dutreil), en sont des exemples. Pour un juriste, l'EURL est une absurdité « L'autre obstacle est la société elle-même, conçue pour faciliter la mise en commun de biens en vue de partager les bénéfices. Or, ce n'est pas l'objectif de nombreux entrepreneurs individuels, qui souhaitent simplement vivre de leur activité, et non faire du profit. Vue sous cet angle, l'EURL est une absurdité juridique. « Pour sortir de cette situation,

deux voies sont possibles : définir une forme juridique - que l'on pourrait tout simplement appeler « l'entreprise », qui serait un simple cadre d'exercice de l'activité, ou permettre de définir - ce que font déjà certains pays européens - un véritable « patrimoine affecté à l'activité ». « L'autre piste que suit l'APCM, que j'appellerai voie « a minima », est d'aligner les régimes fiscaux et sociaux de l'entreprise individuelle, sur ceux applicables aux sociétés de capitaux. Mais l'État est-il prêt à accepter la baisse de recettes qui s'en suivrait ? »

Quatre candidats sur la situation du petit entrepreneur

■ Ségolène Royal (PS)

« Protéger les biens de l'entrepreneur »

« Les acteurs publics doivent apporter une garantie aux



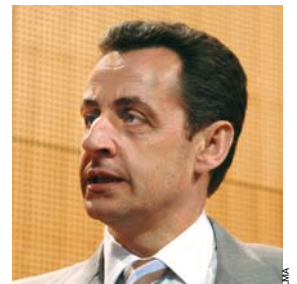
systèmes de financement de la petite entreprise. Nous pouvons imaginer entre l'État et les Régions un système qui permette le cautionnement et la garantie de manière à ce qu'un chef d'entreprise créateur ou reprenneur ne soit pas obligé d'hypothéquer ses fonds personnels pour accéder au crédit. Nous devons éviter par tous les moyens que l'entrepreneur puisse être victime sur ses propres biens d'une difficulté économique. »

Discours de François Hollande au congrès de l'UPA en octobre avant la désignation de Ségolène Royal comme candidate.

■ Nicolas Sarkozy (UMP)

« S'endetter davantage pour investir »

« Je propose de donner aux Français la possibilité de s'endetter davantage pour investir. Il faut donner à tous ceux qui ont des projets les moyens de les financer grâce à du capital-risque public, à des prêts à taux zéro, à un système de cautionnement public qui mutualise les risques et qui permette à ceux qui ne peuvent pas apporter de garanties d'accéder au crédit. À quoi sert-il de proclamer la liberté d'entreprendre si le fils d'ouvrier



ne peut pas emprunter pour créer son entreprise faute de caution ? »

Nicolas Sarkozy à Charleville-Mézières le 18 décembre.

par un Pacte (Pacte civil de solidarité) sont donc exclus », précise Luc Guignard, directeur de l'espace conseil entreprise à la chambre de métiers et de l'artisanat des Deux-Sèvres.

■ **Conditions.** Le conjoint doit collaborer régulièrement à l'activité et ne pas toucher de rémunération. Il peut néanmoins exercer une activité salariée ou non, en dehors de l'entreprise, inférieure ou égale à un mi-temps.

■ **Formalités.** Le choix du statut de conjoint collaborateur doit être mentionné auprès du CFE dont relève l'entreprise, dans les deux mois suivant le début de la participation du conjoint. Il doit également être porté à la connaissance des associés si l'artisan est gérant majoritaire d'une SARL. « Les conjoints qui ont choisi ce statut avant le 4 août 2006 mais qui n'ont pas adhéré au régime d'assurance vieillesse facultatif sont obligés de cotiser à ce régime au plus tard à compter du 1^{er} juillet 2007 », précise Luc Guignard.

■ **Avantages.** Le conjoint bénéficie d'un mandat de gestion qui lui permet de représenter le chef d'entreprise dans les actes de gestion courante : signature des devis, émission des factures, relations avec les administrations... Il est électeur et éligible au sein des chambres de métiers et de l'artisanat. Il jouit également d'un droit à la formation professionnelle et peut participer au plan épargne de l'entreprise.

Côté social, le conjoint collaborateur bénéficie gratuitement des prestations d'assurance maladie et maternité du régime des professions indépendantes en qualité d'ayant droit du chef d'entreprise. En cas de maternité, l'épouse peut prétendre à une allocation forfaitaire de repos maternel et à une allocation de remplacement. Elle est désormais tenue de cotiser au régime d'assurance vieillesse invalidité, décès du chef d'entreprise afin de se constituer une retraite personnelle.

Conjoint salarié

Le statut de salarié est sans conteste le plus protecteur ! Mais il est aussi le plus coûteux...

Régime de retraite

Plusieurs modes de calcul des cotisations vieillesse

Depuis la loi du 2 août 2005, le conjoint collaborateur est obligé de cotiser au régime de retraite de base, complémentaire et invalidité-décès du chef d'entreprise. Pour le calcul des cotisations d'assurance vieillesse, il a le choix entre plusieurs options. Les cotisations peuvent être assises :

- soit de manière forfaitaire, sur le tiers du plafond de la sécurité sociale (10 723 euros pour 2007) ;
- soit sur le tiers ou la moitié des revenus professionnels du chef d'entreprise, sans modification des modalités de calcul des cotisations retraite et d'invalidité/décès de ce dernier. C'est l'option dite « sans partage » ;
- soit sur une fraction égale à un tiers ou la moitié des revenus professionnels du chef d'entreprise, avec déduction de cette fraction de l'assiette des cotisations vieillesse du chef d'entreprise. Pour cette option dite « du revenu partagé », l'accord express du chef d'entreprise est nécessaire. Le conjoint doit faire connaître son choix par écrit dans les soixante jours précédant la date limite de paiement de la première échéance de cotisations suivant le début de son activité.

À noter que les conjoints qui participaient à l'activité de l'entreprise avant l'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions pourront racheter jusqu'au 31 décembre 2020 des périodes d'assurance vieillesse dans la limite de six ans, selon des modalités restant à préciser par décret.

EN CAS DE DIVORCE...

- En cas de divorce, le conjoint collaborateur perd automatiquement le bénéfice de son statut.
- Pour le conjoint salarié, un tel événement n'a, en revanche, pas d'effet sur son contrat de travail. Mais force est de reconnaître qu'il est rarement possible de continuer à travailler ensemble lorsqu'on est séparé...
- Enfin, le conjoint associé peut conserver ses parts, sous réserve qu'il n'y ait pas de clause contraire dans les statuts.

■ Pour qui ? Le conjoint d'artisan, quel que soit le régime matrimonial et la forme juridique de l'entreprise.

■ **Conditions.** Le conjoint doit travailler dans l'entreprise, à titre professionnel et habituel et percevoir un salaire au minimum égal au Smic, correspondant à la fonction exercée.

■ **Formalités.** Il est recommandé d'établir un contrat de travail par écrit et d'y faire figurer les mentions suivantes : fonctions, horaires de travail, salaire versé... Pour se prémunir en cas de conflit, il est également conseillé de faire enregistrer le contrat de travail au service des impôts.

■ **Avantages.** Le conjoint bénéficie de la protection sociale complète d'un salarié (indemnités journalières en cas de maladie, de maternité, allocations chômage en cas de licenciement...). Son salaire est entièrement déductible si le couple est marié sous un régime de séparation de biens. L'épouse salariée est électrice et éligible au sein des chambres de métiers. Elle a un droit individuel à la formation professionnelle.

Conjoint associé

C'est le statut le plus égalitaire puisque les conjoints peuvent avoir le même pouvoir dans l'entreprise s'ils possèdent le même nombre de parts.

■ Pour qui ? Pour le conjoint d'artisan qui souhaite détenir des parts dans la société (SARL, SAS, SA) de son époux, quel que soit le régime matrimonial.

■ **Conditions.** Le conjoint doit participer à la constitution du capital social, en réalisant des apports en numéraire (argent), en industrie (connaissances techniques, travail...) ou en nature (voiture, ordinateur, marque...).

■ **Formalités.** La qualité de conjoint associé doit être mentionnée dans les statuts. Sa signature doit figurer sur le document.

■ **Avantages.** Le conjoint a le droit de vote aux assemblées générales. En cas de faillite, les conjoints associés ne sont responsables des dettes qu'à hauteur de leurs apports dans la société sauf s'ils ont donné aux créanciers des garanties sur leurs biens propres ou communs. Si l'exploitant décède, le conjoint peut rester dans la société et y conserver ses responsabilités.

Si l'épouse est gérante minoritaire ou égalitaire rémunérée, elle bénéficie de la protection sociale du régime général. À l'inverse, si l'artisan est gérant majoritaire, sa conjointe associée affiliée et cotise personnellement aux régimes de protection sociale des professions indépendantes.

Interview

Conjointe collaboratrice : Martine Lasserre

Conjointe collaboratrice de son mari Michel Lasserre à l'imprimerie Didot à Toulouse.

Chambre de métiers et de l'artisanat : Pourquoi avez-vous choisi de devenir « conjoint collaborateur » en 1989 ?

Martine Lasserre : j'étais salariée jusqu'en 1988 tout en terminant mes études. Je n'ai pas trouvé de travail qui corresponde au diplôme que j'avais obtenu et après des recherches infructueuses j'ai donc décidé de m'investir dans l'entreprise que mon mari avait créée en 1984.

CMA : Quels sont pour vous les principaux avantages du statut du conjoint collaborateur ?

ML : Je voulais un statut qui reconnaisse ma participation dans l'entreprise. Je suis persuadée que le rôle du conjoint collaborateur est primordial, mais il faut qu'il soit reconnu. Pour moi, il n'y a pas d'activité professionnelle sans rattachement à une caisse professionnelle. Mon mari cotise à la caisse de retraite des artisans donc je cotise avec lui. Je me suis créée des droits propres, surtout que je cotisais en qualité de salariée.

Auprès de mon mari, qui m'a formée à l'activité de l'imprimerie, j'ai appris un nouveau métier qui n'avait rien à voir avec ma formation initiale. J'ai participé aux différents stages mis en place par la chambre de métiers et de l'artisanat sur différents thèmes : vente, relations avec les clients... Et j'ai voulu m'investir davantage, apporter quelque chose de plus à « notre entreprise », je me suis inscrite au BCCEA (brevet de collaborateur de chef d'entreprise artisanale) qui se prépare en trois ans.

Ce diplôme de niveau IV m'a beaucoup apporté en matière commerciale, de gestion, de communication et d'administratif. Il m'a donnée une vision beaucoup plus précise de notre entreprise « familia-



M. et M^{me}
Lasserre.

le » à différents niveaux. Il m'a permis de découvrir et de m'adapter aux nouvelles technologies.

CMA : Quel est votre rôle dans l'entreprise ?

ML : L'activité de mon mari, l'imprimerie, nous permet de travailler « ensemble » quotidiennement. Je m'occupe de la réception de nos clients, je prépare le travail que mon mari réalise par la suite. Je m'occupe de la comptabilité, de la gestion et des tâches administratives, mon mari s'occupe des fournisseurs. Nous mettons nos différentes compétences en commun et surtout nous communiquons beaucoup sur « notre entreprise ».

Pour déclarer votre statut, **CONTACT** : accueil **CFE** :
05 61 10 47 71. Ou posez vos questions sur le site :
www.cm-toulouse.fr (rubrique contacts/CFE)

CMA : Pourquoi avez-vous choisi de cotiser dès 1989 à la caisse de retraite ?

ML : Parce que je voulais absolument avoir une retraite personnelle artisanale pour qu'elle se cumule avec la retraite salariale. Dès le départ, nous avons choisi de cotiser chacun sur la moitié du BIC, chacun de nous permet à l'entreprise d'évoluer et nous avons droit tous les deux à la même retraite.

CMA : Quel est le message souhaitez-vous faire passer aux « nouveaux conjoints » ?

ML : Le travail accompli par le conjoint collaborateur dans l'entreprise a la même valeur que s'il était accompli en tant que salarié dans une autre entreprise. Si vous participez à l'entreprise, vous avez désormais l'obligation d'être déclaré(e).

Si vous avez un statut de conjoint collaborateur, vous pourrez bénéficier d'une retraite personnelle. Les droits acquis ne disparaîtront jamais. Vous pourrez avoir des droits en matière de formation continue. La retraite ne coûte rien, si vous décidez de cotiser sur la moitié du BIC.

Conjoint Quel statut au 1^{er} juillet ?

Il ne reste plus que quelques mois pour choisir le statut du conjoint du chef d'entreprise. Toutes les entreprises doivent déclarer au plus tard le 1^{er} juillet 2007 un statut au conjoint qui collabore à l'entreprise de façon régulière (entreprise individuelle, EURL ou SARL de moins de vingt salariés).

La grande nouveauté est l'affiliation au régime d'assurance vieillesse des non salariés, au régime complémentaire d'assurance vieillesse et au régime invalidité décès des artisans ou des commerçants. Il acquiert donc une retraite individuelle.

Le conjoint collaborateur reste l'ayant droit du chef d'entreprise au niveau maladie, en cas de maternité (ou d'adoption) il bénéficie d'une allocation forfaitaire de repos maternel et éventuellement d'une indemnité de remplacement (remplacement par une personne salariée).

Le conjoint salarié bénéficie de la même protection sociale et des droits à la formation continue comme tous les salariés. Les charges sociales sont déductibles.

Allez sans tarder vous déclarer, Pierre Pérez, le président de la chambre de métiers et de l'artisanat, a décidé la gratuité de la mention au niveau du répertoire des métiers jusqu'au 1^{er} juillet 2007.

Le centre de formalités des entreprises, seul habilité à recevoir la déclaration, est à votre disposition pour toutes précisions supplémentaires.



LE CONSEIL DU PRO :

“TRAVAILLEZ
MIEUX, PAS PLUS”

AVEC LE NISSAN PRIMASTAR

PRIMASTAR
FINANCÉ ET ASSISTÉ
À PARTIR DE
8,49€
HT/JOUR⁽¹⁾

Pack
électrique,
ABS, Airbag
conducteur

Charge
utile maxi
de 1 092 kg

Volume de
chargement
de 5,02 m³

GARANTIE
ASSISTANCE
3 ANS⁽²⁾



www.nissan-entreprise.fr

SHIFT_business

NISSAN TOULOUSE / REAGROUP REAGROUP N°1 DE LA DISTRIBUTION NISSAN EN EUROPE

NORD :

187, av. des Etats-Unis - TOULOUSE
Tél : 05 34 42 26 26

SUD :

6, av. du 8 Mai 1945 - RAMONVILLE
Tél : 05 62 19 23 19

www.nissan.reagroup.fr

REINVENTER_le business

⁽¹⁾Exemple de crédit-bail sur 60 mois, pour un Primastar OPTIMA 2.0 dCi 90 L1H1 217, au prix tarifé du 15/01/07 de 19 280 € HT, (modèle présenté avec option peinture métallisée en supplément à 430 € HT) avec un premier loyer majoré de 5 784 € HT, 59 loyers de 254,69 € HT, quel que soit le nombre de jours dans le mois (soit 8,49 € HT par jour pour un mois de 30 jours), une option d'achat finale de 1 156,80 € HT, un coût total en cas d'acquisition de 21 967,51 € HT, assistance en cas de panne, accident, vol, incendie incluse suivant conditions contractuelles. Sous réserve d'acceptation du dossier par Diac S.A. au capital de 61 000 000 € SIREN 702 002 221 R.C.S. Bobigny. Siège social : 14, avenue du pavé neuf 93168 Noisy-le-Grand Cedex. Offre valable du 01/03/2007 au 31/05/2007, réservée exclusivement aux utilisateurs professionnels et sociétés - hors loueurs et flottes. ⁽²⁾Limitées à 100 000 km.

Pour passer votre
publicité
dans ces pages,
contactez... >>>>

CÉDRIC JONQUIÈRES,
CHEF DE PUBLICITÉ
TÉL : 06 10 34 81 33
FAX : 05 61 59 40 07

CFA Ouverture d'une section

Conseil régional

Un soutien financier conséquent



Monique Iborra,
vice-présidente du conseil
régional Midi-Pyrénées.

Bien que le secteur automobile soit aujourd'hui en difficulté du fait de nombreuses délocalisations, dans le cadre de l'objectif de développement de l'apprentissage, nous avons décidé d'apporter un soutien financier conséquent à l'extension et à la restructuration du pôle automobile du CFA de la chambre de métiers à Muret en Haute-Garonne. Cette extension s'accompagne cependant d'une restructuration : le CFA de Muret recevra en effet les apprentis transférés des sections « carrosserie » du CFA de l'industrie, qui se spécialisera, pour sa part, dans les formations liées aux métiers de l'industrie. L'extension réalisée augmentera de 35 % la surface bâtie du CFA. La

Région interviendra en investissement à 57 % du coût estimé. Elle participera également au financement des équipements pédagogiques. Cette extension permettra d'améliorer les conditions d'accueil des apprentis et vise moins à en augmenter le nombre initial, dans le contexte actuel, qu'à assurer une formation de qualité.

En cinq points Les travaux

- Extension du pôle automobile : 1 800 m².
- Réhabilitation du bâtiment : atelier véhicules particuliers, motos et cycles.
- Construction de l'atelier carrosserie – peinture.
- Maintenance des systèmes embarqués.
- Le nouveau pôle automobile carrosserie peinture sera équipé de nouveaux matériaux et d'outils à la pointe de la technologie : cabine de peinture, installation d'air comprimé, mobilier de travail, matériel de séchage et de lavage...



Le Centre de formation construit en 1977 pour accueillir six cents élèves, compte aujourd'hui plus de mille apprentis et stagiaires. Trente-sept diplômes et qualifications y sont préparés du CAP au BTS.

Après une première restructuration en 2000 sur le pôle alimentaire, le CFA poursuit son développement en 2007 sur le pôle automobile, où d'importants travaux sont en cours pour sa restructuration et sa mise aux normes. Ce chantier permettra aussi d'accroître la capacité d'accueil du Centre qui proposera (dès la rentrée 2007) les formations carrosserie - peinture automobile actuellement installées au Centre de formation de l'industrie à Blagnac. Le pôle mécanique compte aujourd'hui 426 ap-

Secteur carrosserie Le choix de l'apprentissage

Le secteur de la carrosserie/réparation est véritablement particulier : dépendant des phénomènes extérieurs (météorologie, nombre d'accidents...) mais aussi du poids important des assurances et des mutuelles (prises en charges de 80 à 85 % des réparations). Il a connu ces dernières années, une baisse d'activité, voire du nombre d'entreprises. Il est aussi en pleine mutation, entre autres : la proportion des réseaux de marque et des indépendants s'est inversée (en 1987, 80 % d'indépendants, en 2003, 45 %) ; depuis cinq ans, les petits chocs sont majoritaires en termes d'intervention ; les évolutions technologiques de plus en plus

l'Éducation nationale. Il en est ressorti que le besoin était principalement en termes de personnel expérimenté, mais il est relativement difficile à trouver. De fait, leur choix de recrutement s'orientait alors, vers les jeunes et en particulier en apprentissage. Et ce, pour deux principales raisons : la nécessité d'un savoir-faire manuel important et la connaissance des contraintes d'une entreprise ; ce que le temps passé chez l'employeur durant l'apprentissage permet. Il est à noter que cette préférence, affichée par ce groupe, est confirmée par les taux d'insertion dans les entreprises du commerce et de la réparation automobile. En termes de niveau de formation, selon ces mêmes chefs

n carrosserie peinture

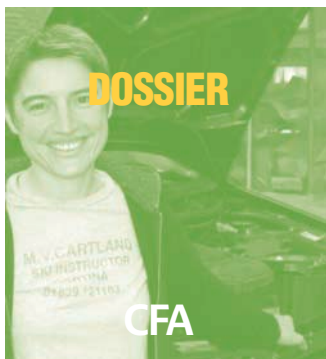
prentis auxquels s'ajouteront les 160 élèves sur le pôle carrosserie. Près de six cents apprentis seront donc formés sur le futur pôle automobile. L'investissement de cette opération est estimé à 2 200 000 € TTC. La région Midi-Pyrénées et l'Anfa¹⁾ apportent leur contribution au financement de cette opération.

importantes (comme l'électricité et l'électronique) ; les nouveaux matériaux (aluminium, composites...) ; la législation avec l'obligation de passage aux peintures hydrosolubles... et donc de nouvelles exigences en termes de compétences. Malgré la conjoncture, ils semblent bien présents. Un groupe de professionnels de la région Midi-Pyrénées a été réuni afin d'échanger sur ce thème, dans le cadre du contrat d'objectifs signé par l'Anfa avec le conseil régional, la DRTEFP et

d'entreprise, les besoins identifiés sont d'un niveau IV pour sa polyvalence (bac pro/CQP carrossier peintre), pour quatre niveaux V pour leur « coup de main » (CAP/BEP). Toutefois, cette proportion sera certainement amenée à évoluer, du fait des changements technologiques cités précédemment, des référentiels diplômés en cours de rénovation et également en raison de l'augmentation de la part des plus de cinquante ans et donc des besoins en termes de repreneurs d'entreprise.

¹⁾ Association nationale pour la formation automobile.





DOSSIER

CFA

La position des carrossiers

« C'est un métier qui permet d' »

Christelle Secundino-Stival est directrice adjointe de la carrosserie Stival à Muret. Selon elle, l'ouverture de la section carrosserie au CFA à Muret devrait répondre aux attentes du secteur en termes de main-d'œuvre polyvalente et motivée.

Le monde des Artisans : Pouvez-vous décrire le métier de carrossier, les techniques et les produits utilisés ?

Christelle Secundino-Stival : C'est un métier complet qui va de la mise en ligne du véhicule, de la remise en forme de la carrosserie, de la mise en apprêt, de la peinture, de la climatisation, au remplacement du vitrage, en passant par la petite mécanique. Il nécessite donc d'être polyvalent. Les produits ont beaucoup évolué ces dernières années, afin de suivre la tendance des matériaux du véhicule. Les aciers sont par exemple plus résistants et plus légers.

LMA : Quelle formation faut-il suivre pour devenir carrossier ?

CSS : La filière traditionnelle, à savoir le CAP carrosserie réparateur, est une base indispensable. On peut ensuite continuer sur un CAP peinture ou une année complémentaire en peinture et équivalent au CQP tôlerie peinture. Mais il faut avant tout que cela plaise à l'apprenti, on connaît depuis quatre ou cinq ans, de nombreux échecs, les apprentis ne sont pas tous assez motivés. C'est un métier qui demande d'être minutieux, ordonné et il faut avoir le goût du « beau », le sens artistique. On note aussi que quelques filles s'orientent vers les formations en peinture, elles y sont d'ailleurs meilleures que les garçons et je pense qu'il existe réellement des débouchés

pour elles. Si des jeunes sont prêts à s'investir, ils peuvent continuer sur un bac pro. Dans l'atelier, un de nos compagnons est en contrat de professionnalisation cette année et il envisage d'occu-

per un poste d'encadrement. C'est un métier qui permet d'évoluer, on peut devenir chef d'atelier, et pour les meilleurs artisans. Il y a beaucoup de perspectives d'avenir. C'est un métier qui évo-

lue très vite, il faut rester sur le « terrain », et donc se former chaque année sur les nouvelles techniques et technologies, les nouveaux matériaux, afin d'assurer les réparations.

Formation

S'adapter aux changements du métier

Laurent Fourcade est président départemental du Groupement national des carrossiers réparateurs (GNCR) et conseiller pour l'aménagement de la section carrosserie au CFA de la chambre de métiers. Selon lui, la complexification du métier exige que les jeunes soient mieux formés.

Le monde des Artisans : Est-ce qu'il y a une évolution significative du métier de carrossier ces dernières années ?

Laurent Fourcade : Oui, le métier a su évoluer très rapidement afin de s'adapter aux nouveautés réalisées par les constructeurs : airbags, multiplexage, système ABS de freinage... Avant de commencer à travailler sur une voiture, il faut s'interroger sur la marche à suivre, ne pas démonter la voiture sans s'assurer, par exemple, que tous les systèmes informatiques sont déverrouillés.

LMA : La formation a-t-elle suivi ces évolutions ?

LF : Parfaitement. Après la refonte du CAP, nous travaillons actuellement sur le bac pro et des modules sont mis en place afin de prendre en compte l'évolution des techniques. Aujourd'hui, un nombre non négligeable de jeunes qui ont leur CAP ne poursuivent pas dans cette voie, car ils trouvent que le métier est trop complexe. Ce sont souvent des jeunes en



échec scolaire et qui n'arrivent pas à s'adapter. Il y a donc un décalage car nous recherchons des jeunes qui ont plus de « technicité intellectuelle », le niveau minimum requis est un CQP voir un bac pro. Sur les dix salariés qui travaillent dans l'atelier, la moitié est entrée en apprentissage en CAP et a été embauchée après leur CQP. Et ils continuent à se former encore aujourd'hui une à deux fois par an.

LMA : Que pensez-vous de l'ouverture de la section carrosserie au CFA de la chambre de métiers à Muret ?

LF : Il était indispensable de revoir le centre de formation

afin d'accueillir les apprentis dans les meilleures conditions pour travailler. Le CFA offrira désormais des ateliers de carrosserie avec un équipement de dernière génération. J'invite donc les carrossiers à venir découvrir le centre de formation et j'espère que cette visite les incitera à prendre des jeunes en formation et peut-être à venir se former eux-mêmes plus tard dans ces mêmes ateliers.

CONTACT : FOURCADE ET FILS - 51 bld des Recollets à Toulouse. Tél. : 05 61 52 81 43

évoluer »

LMA : Est-ce-que demain, il y aura encore une place pour les carrosseries ?

CSS : Nous essayons d'être polyvalents afin de pallier à la baisse d'activité. Le taux de sinistre dans les compagnies d'assurance est en train de baisser de 20 % ce qui entraîne une répercussion sur le métier. Par ailleurs, la concurrence avec les concessionnaires est très forte. Mais il y aura toujours de la place pour les artisans qui auront fait les bons investissements en temps voulu et qui auront à l'esprit le goût du travail bien fait et la satisfaction du client.

LMA : Qu'attendez-vous de la section carrosserie



Christelle Secundino-Stival

qui va ouvrir au CFA à Muret ?

CSS : Nous attendions cette formation au CFA à Muret depuis des années, surtout que nous sommes voisins. Nous avons vraiment besoin d'un centre de formation avec des outillages de dernière génération pour nos apprentis. L'enseignement sera, bien

sûr, de bonne qualité, mais il est primordial que les équipements soient adaptés aux nouvelles technologies afin que les apprentis soient mieux préparés.

CONTACT : CARROSSERIE STIVAL - 6, rue Aristide Berges à Muret. Tél. : 05 61 51 02 59

Accompagnement « Compétences avenir »



Aujourd'hui, le secteur du commerce et de la réparation automobile (CRA) connaît une période de forte mutation économique et technologique. L'Anfa considère comme prioritaire que les entreprises s'adaptent aux évolutions du marché.

■ Vous avez une petite entreprise ou vous ne bénéficiez pas de l'encadrement d'un réseau de constructeurs,

■ vous avez besoin d'un accompagnement pour faire

face aux grandes mutations que connaît notre secteur,

■ vous voulez être compétitif, fidéliser vos salariés, vous préparer à la cession ou à la reprise d'entreprise.

L'Anfa vous accompagne techniquement et financièrement, pour répondre à vos besoins. Votre branche s'est mobilisée pour vous et a négocié avec le ministère du Travail, un accord cadre, d'engagement pour

le développement de l'emploi et des compétences. Ce projet « Compétences avenir » concerne les entreprises du commerce de véhicules automobiles (501Z) et celles de l'entretien et de la réparation automobile (502Z). Attention : le nombre d'entreprises est limité, dans le cadre de ce dispositif.

**CONTACT : NANCY GOSP :
Tél. : 04 66 70 63 80
Mail : gospn@anfa-auto.fr**

EN BREF

Formation continue « Savoir gérer son entreprise »



La bonne gestion de l'entreprise artisanale détermine sa rentabilité et donc sa pérennité. La chambre de métiers dispense de nombreuses formations pour aider les artisans à y voir plus clair dans leur gestion. Elles permettent d'avoir une approche plus claire sur les questions comptables et financières, des domaines dans lesquels l'artisan peut se perdre, perdre du temps et donc de l'argent.

Parmi ces formations, vous noterez :

- l'initiation à la comptabilité au réel simplifié sur quatre jours (19, 20, 26 et 27 avril ou 14, 15, 21 et 22 mai),
- le perfectionnement à la comptabilité pour les personnes souhaitant préparer leur bilan comptable (16, 17, 23 et 24 avril ou 18, 19, 25 et 26 juin).

Pour plus d'efficacité, vous passerez à la mise en œuvre de vos connaissances comptables sur l'informatique avec :

- Ciel compta (3 et 4 mai ou 4 et 5 juin),
- EBP compta (16 et 17 avril ou 11 et 12 juin).

Les toutes petites entreprises ne sont pas oubliées pour autant et pourront trouver tous les tenants et aboutissants de la gestion d'une micro-entreprise sur une journée (14 mai ou 25 juin).

**CONTACTS : ROSE-MARIE
05 61 10 47 40,
FRÉDÉRIQUE 05 61 10 47 28
ou MARIE-LAURE
05 61 10 47 91**

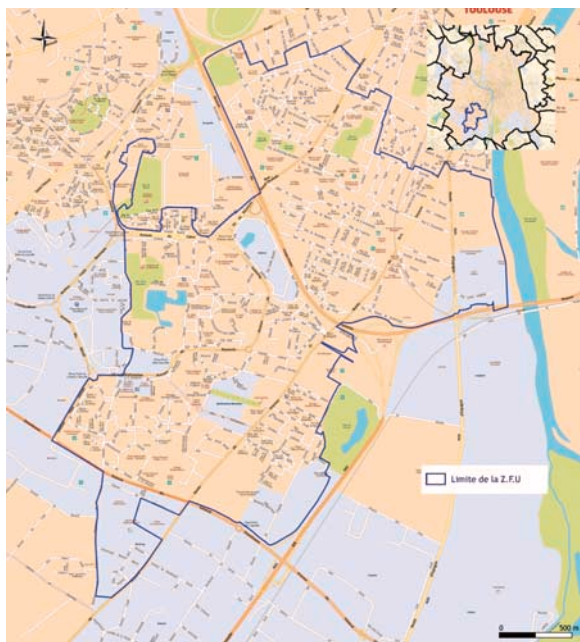
Zone franche urbaine

Un bilan globalement positif

Entrée en application début 2004, la zone franche de Toulouse initialement prévue jusqu'à fin 2008 se prolongera jusqu'au 31 décembre 2011. Trois ans environ après sa création, il nous a paru intéressant de faire un point sur la situation économique de ce territoire qui intègre activités artisanales et commerciales.

La ZFU compte à ce jour plus de 1 300 établissements soit environ 50 % d'entreprises supplémentaires par rapport à la situation de mars 2004, date officielle du démarrage du dispositif. C'est au rythme annuel de 13 % que s'est réalisée cette progression, l'évolution annuelle se situant à environ 3 % sur l'ensemble de l'agglomération. Plusieurs secteurs d'activité ressortent de façon encore plus significative : la filière construction-bâtiment et les services aux entreprises. Il s'agit principalement de TPE à faible effectif (en moyenne trois à cinq salariés par entreprise) et majoritairement récentes.

Les créations d'entreprises se sont fortement accélérées sur les cinq dernières années passant de deux cents environ en 2003, à près de quatre cents cinquante en 2006. Ce rythme très soutenu repose sur deux facteurs distincts : une conjoncture économique favorable notam-



ZFU Important

Les entreprises artisanales employant du personnel doivent impérativement transmettre à la direction du travail et de l'emploi et à l'Urssaf la « déclaration annuelle de mouvements de main-d'œuvre » avant le 31 avril 2007, au titre de l'année 2006 (imprimé Cerfa à retrouver sur

le web :

<http://www.travail.gouv.fr/formulaires/55.html>). En cas d'absence ou de retard d'envoi de ce document, l'exonération de charges sociales pour l'ensemble des salariés de l'entreprise est suspendue. Pour rappel lors de l'embauche de tout nouveau salarié une « déclaration spéciale d'embauche en ZFU » est à fournir en complément de la DUE.

ment dans le secteur bâtiment et les mesures spécifiques ZFU pour les entreprises éligibles.

En termes d'emplois, l'effectif global salarié des entreprises présentes sur la ZFU atteint 4 500 personnes, soit 1 000 de plus par rapport à 2004. Ces nouveaux salariés sur la ZFU sont soit des emplois réellement créés, soit liés à des transferts d'entreprises.

En 2006 et début 2007, si le bilan s'avère favorable, la pénurie de locaux disponibles et en conséquence les prix observés, notamment locatifs, constitue le frein principal au succès total de la zone ; ceci est encore plus sensible pour les locaux d'activité que pour les bureaux et les activités du tertiaire.

Le programme « Bordelouge » engagée par la ville de Toulouse et la Setomip, et l'initiative du « GrandToulouse » à travers la pépinière TPE constituent une offre d'accueil importante et attendue.

Rappel La ZFU, quels avantages ? Quelles obligations ?

Peuvent bénéficier des mesures suivantes les entreprises existantes, créées, reprises ou transférées implantées sur le périmètre ZFU. Les allègements fiscaux et sociaux portent sur une durée totale de quatorze ans dont cinq ans d'exonération totale. Ils s'appliquent :

- à l'impôt sur le bénéfice (impôt sur le revenu ou impôt sur les sociétés) ;
- à la taxe professionnelle (à la taxe foncière appliquée au local professionnel s'il y a lieu) ;

- aux cotisations maladie-maternité des travailleurs non salariés ;
- aux charges sociales patronales Urssaf pour les salariés.

Une implantation matérielle (local) comportant les éléments d'exploitation (matériel, stock, ligne téléphonique) est indispensable.

Des conditions supplémentaires sont à remplir pour les activités « non sédentaires », intervenant chez le client ou sur site hors zone.

Pour l'administration fiscale, l'entreprise devra réaliser au moins 25 % de son CA sur la ZFU ou embaucher un salarié à temps plein travaillant dans le local implanté en ZFU.

Pour l'Urssaf, le salarié en CDI ou CDD d'au moins douze mois devra justifier d'une présence minimum sur la ZFU, des règles s'appliquent également pour les nouvelles embauches, l'entreprise devant recruter au moins un tiers de résidents des quartiers sensibles de Toulouse (ZUS).

Rouler vite, c'est pas bien. Arriver vite c'est mieux.



**GPS Bluetooth
inclus**
du 01/02 au 31/03/2007

Série spéciale Transporter GPS Nomade.

C'est dommage de partir dans tous les sens à toute vitesse pour trouver son chemin, alors que vous pourriez être tranquillement guidé par un GPS ultra perfectionné. En effet, le GPS Pioneer Bluetooth AVIC-S1 relève plus de la prouesse technologique que du simple gadget : carte européenne avec 7 millions de kms de routes en mémoire, écran tactile, système téléphone main libre Bluetooth, compatibilité TMC, signal sonore si dépassement de la limitation de vitesse, carte radars pré-chargée... Profitez de tout cela sur le Transporter 1,9 TDI 84 ch 2,6 t ou 102 ch 2,8 t, sans oublier tous les équipements de série mis à votre disposition : Airbag, ABS, régulateur de vitesse...

À partir de 15800 €^{HT*}



Inchcape Toulouse

344, avenue des Etats-Unis - RN 20 (direction Lapeyre) **05 62 758 786**

Fax : 05 61 758 759 / site : www.inchcape.fr

Disponible chez votre distributeur :



Utilitaires

Les conditions de travail n'ont jamais été aussi belles



- Opel Corsa Affaires Pack
Clim 1.3 L CDTi 75 ch
LLD 36 mois 90 000 kms avec
entretien, perte financière et
véhicule de remplacement
291.76 € ht / mois



- Opel Vivaro C1
Pack Clim 2.0 L CDTi 90 ch
LLD 36 mois 90 000 kms avec entretien, perte financière
et véhicule de remplacement 392.79 € ht / mois



- Opel Movano M2
Pack Clim 2.5 L CDTi
100 ch
LLD 36 mois 90 000 kms
avec entretien, perte
financière et véhicule
de remplacement
491.46 € ht / mois



AUTO PLUS MURET
AUTO PLUS MIRAIL

Impasse Monod - 31600 MURET
Tél. : 05 62 23 39 39 - Fax : 05 61 51 27 11
123 rue N. Vauquelin - 31100 TOULOUSE
Tél. : 05 34 609 609 - Fax : 05 34 609 610

La communauté de communes de Lèze Ariège Garonne Un territoire du sud toulousain en mutation

Quatre communes au sud de l'agglomération toulousaine, Venerque, Le Vernet, Lagardelle/Lèze, Beaumont/Lèze, se sont unies en 2004 avec comme objectif de dynamiser leur bassin de vie et notamment d'y développer une économie diversifiée.

Traditionnellement zone de transit vers l'Ariège, traversée par la RN20 et la route de la vallée de la Lèze, ce territoire, distant de 25 km du centre de Toulouse, confirme son évolution péri-urbaine et doit s'adapter aux évolutions de son environnement (vocation résidentielle due à l'étalement de l'aire urbaine, accessibilité renforcée par la mise en 2x2 voies de la N20, contournement du Vernet...). Sur son axe nord/sud, ce territoire a un rôle d'interface entre le pôle commercial du sud de Toulouse et la zone économique d'Auterive.

En matière d'accueil d'entreprises, la communauté de communes s'appuie sur deux zones d'activités antérieurement présentes : une à vocation artisanale « la Tuilerie » à Venerque et la ZAC du Mandarin plus commerciale sur la route de la Lèze (zone intercommunale avec Eaunes). Un certain nombre d'activités de l'artisanat et de services sont regroupées sur la RN 20 à l'entrée nord du Vernet.

Un projet de zone d'activité est à l'étude au Vernet en lien avec l'aménagement routier en cours pour proposer une offre d'implantation pour des entreprises à positionnement extra-local.

L'artisanat est très présent sur l'ensemble du périmètre de la communauté LAG puisqu'on compte 180 entreprises artisanales réparties de façon équilibrée sur les quatre communes et représentant au total près de 450 actifs.

La communauté de communes de Lèze Ariège Garonne est un EPCI (établissement

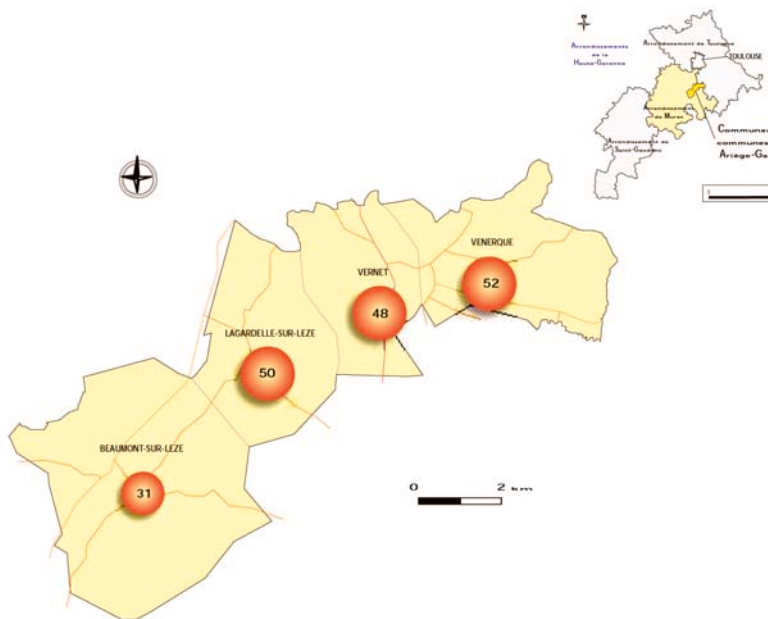
public de coopération intercommunale) intégré au « Pays du sud toulousain ». Elle porte les axes de développement des communes membres et ceux du Pays sur le territoire intercommunal.

Fort de ce constat, la chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-Garonne et la

communauté de communes de Lèze Ariège Garonne se sont rapprochées et ont pris comme objectifs communs : l'échange de données sur l'artisanat local, l'orientation et le suivi des porteurs de projets, la valorisation et la promotion de l'artisanat local.



Communauté de communes Lèze-Ariège-Garonne Entreprises artisanales - Janvier 2007



Source : Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Garonne (Janvier 2007)
 Usages (juin 2006)

Total entreprises artisanales : 181

Entreprises artisanales ayant au moins 1 salarié : 84
 soit 259 salariés sur le territoire

Densité artisanale sur la zone :
 225 entreprises pour 10000 habitants



L'artisanat en Haute-Garonne - janvier 2007

Communauté de communes du Haut-Comminges

Un territoire qui s'inscrit dans le développement durable



Sur ce territoire des Pyrénées centrales où un agenda 21 est en cours de réalisation, la chambre de métiers est associée à cette démarche de développement durable pour l'accueil des entreprises artisanales.

La communauté du Haut-Comminges, c'est le regroupement de vingt-deux communes dont les limites territoriales correspondent, à deux communes près, aux limites du canton de Barbazan. Géographiquement nous sommes dans le piedmont Pyrénéen avec le « pays » des Frontignes qui domine la plaine de la haute vallée de Garonne et plus bas, la plaine de Rivière, partagée avec les territoires voisins de Montréjeu et de Saint-Gaudens.

Quelques sites remarquables :

■ Le chef-lieu, Barbazan, avec son casino de jeux et ses thermes aujourd'hui en cours de restructuration.

■ Le site prestigieux de Saint Bertrand de Comminges et son voisin de Valcabrère.

■ La commune de Gourdan-Polignan et ses activités d'enseignement avec notamment le CFA du Comminges.

■ Les villages typiques de moyenne montagne du « pays » des Frontignes.

La population de la communauté de communes est de six mille habitants, aujourd'hui en progression régulière dans pratiquement toutes les communes adhérentes. Son économie se répartie également de façon géographique :

■ l'économie touristique dans le pays des Frontignes et bien sûr à Saint Bertrand de Comminges.

■ L'économie agricole dans la plaine de Rivière essentiellement.

■ L'économie de service et du tertiaire sur Gourdan Polignan.

Michel Daltin président de la communauté de communes du Haut-Comminges « Les artisans sont aujourd'hui notre espoir de développement économique »

Le monde des Artisans : Quelles sont vos ambitions pour la communauté de communes ?

Michel Daltin : nous avons engagé une concertation avec la population dans le cadre d'une démarche agenda 21 qui consiste à promouvoir le développement économique, touristique, éducatif et culturel dans une logique de développement durable à savoir respectueuse de l'avenir environnemental du territoire.

■ Le développement économique avec des zones d'activité de qualité environnementale : une zone artisanale de près de 2 hectares, un projet de zone commerciale de 15 hectares et un projet de zone touristique et environnementale de 3 hectares.

■ Le développement touristique et environnemental avec les projets d'un office de tourisme intercommunal, d'une maison des associations et d'une maison de l'environnement tournée vers l'éco-énergie.

■ L'action sur la jeunesse et l'éducation avec un contrat local éducatif, un centre de loisirs et le développement de l'assistance maternelle.

LMA : Dans quelle mesure, l'artisanat s'inscrit-il dans vos projets ?

MD : les artisans sont aujourd'hui notre espoir de développement économique autour de la zone du Bazert qui a pour vocation unique d'offrir un cadre d'installation de qualité avec des lots entièrement équipés et dans des conditions financières attractives. Et nous savons compter sur le soutien de la chambre de métiers et de l'artisanat pour accompagner cette volonté de notre communauté de communes du Haut-Comminges.

L'artisanat est présent sur ce territoire avec cent une entreprises au 31 décembre 2006 occupant 250 emplois ; dirigeants, salariés et apprentis compris.

Cinq communes sur vingt-deux concentrent plus de 60 % des effectifs d'entreprises. À elle seule la commune de Gourdan-Polignan représente 25 % de l'effectif du territoire communautaire.

Depuis cinq ans le solde des créations sur les disparitions d'entreprises artisanales est positif avec quatorze entreprises supplémentaires.

Si les métiers du bâtiment sont bien représentés, le secteur de l'alimentaire tient son rôle d'acteur de proximité au service de la population locale et des touristes.

Aujourd'hui, la communauté de communes et la chambre

de métiers et de l'artisanat travaillent ensemble, ce qui naturellement devrait se formaliser par une convention de partenariat.

Notons dans ce partenariat, deux actions bien engagées :

■ la création de la zone artisanale du Bazert située sur la commune de Seilhan à la sortie de la bretelle autoroutière A 645 en direction de Luchon et de l'Espagne. Sur ce dossier, la chambre de métiers et de l'artisanat a apporté son expertise et ses conseils dans l'aménagement de la zone qui accueillera dans les prochains mois ses premières entreprises artisanales, dans un cadre aménagé avec des services de qualité et dans le respect de l'environnement inscrit dans le programme agenda 21 de la communauté de communes.

■ La réalisation d'un espace commercial avec parking commun initié par la commune de Martres de Rivière, membre de la communauté de communes et où s'est implanté récemment un boulanger qui a déjà créé des emplois et prochainement un boucher charcutier-épicier. Sur ce dossier, la chambre de métiers et de l'artisanat a apporté conseil, analyse sur la faisabilité du projet et aide au montage des dossiers financiers notamment pour les crédits Fisac.

CONTACTS CMA :

J.F. AGNÈS ET D. RICOU

Tél. : 05 61 89 17 57

Communauté de communes :

SYLVIE GIBIART, directrice

Tél. : 05 61 94 79 50

B-RUBRIQUE

Femmes et entreprises Succès pour les 3^e rencontres

Pour ce troisième rendez-vous organisé à l'université des sciences sociales à Toulouse par Claire Dutertre, les participants sont venus nombreux. Les ateliers, les stands, dont celui de la chambre de métiers, ont accueilli lors de cette journée un public majoritairement féminin venu pour se renseigner sur les métiers, les formations ainsi que les aides pour créer leur entreprise. Mais ce sont surtout les tables rondes qui ont rencontré un large succès. C'est lors de la seconde table sur le thème de l'entrepreneuriat au féminin que le président Pierre Pérez est intervenu suivi de passionnants témoignages de jeunes créatrices issues de toute l'Europe.



Rapprochement artisanat/université Les entreprises répondent favorablement

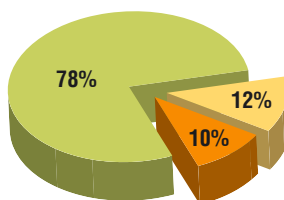
Courant 2006, sous l'impulsion de son président, la chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-Garonne a signé une convention de partenariat avec l'université Paul-Sabatier.

L'objectif est de mieux faire connaître le monde de l'entreprise artisanale aux étudiants et de les sensibiliser aux opportunités qui existent dans ces entreprises. En décembre 2006, une enquête a été lancée auprès de certains artisans pour connaître leurs attentes et leurs pratiques par rapport au monde universitaire. Cette enquête a concerné les entreprises des secteurs bâtiment et production qui emploient quatre salariés et plus. Elle a été accueillie favorablement et près de deux cents entreprises ont répondu.

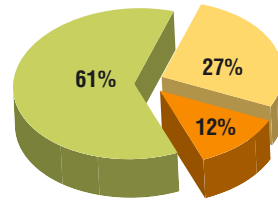
M. Jean-Pierre Mathe,
M. Pierre Pérez,
M. Nicolas Durand et
M. Jacques Bouibet.

CONTACT CMA :
FLORENCE ROTH
Tél. : 05 61 10 47 19 -
Mail : froth@cm-toulouse.fr

Profil des salariés recherchés



Thèmes de stages ou d'études



Gestion Technique Commercial



Résultats Attentes des entreprises par rapport à l'université

Concernant les entreprises sollicitées :

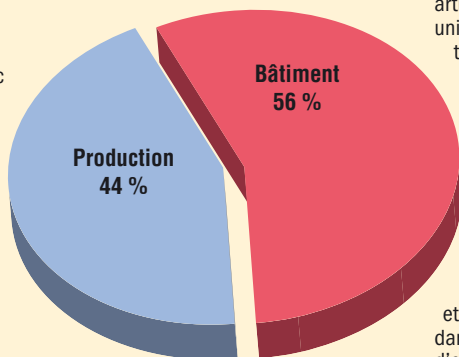
■ 52 % de ces entreprises ont déjà recruté des salariés de niveau bac + 2 pour l'essentiel des personnes titulaires de BTS ou de DUT.

■ 41 entreprises ont des projets de recrutement de salariés de niveau bac + 2 au moins.

Soixante-dix-sept entreprises sont prêtes à accueillir des stagiaires issus de l'université ou à leur confier des études.

À la suite de cette enquête des contacts ont pu être noués, des offres de stage pour des étudiants ont été transmises à l'Université et notamment à l'Institut universitaire de technologie de Toulouse 3 pour les filières génie civil, génie mécanique

Profil de ces entreprises



et technique de commercialisation. Les résultats de cette enquête mettent en lumière l'intérêt des entreprises artisanales pour les diplômés universitaires et la nécessité de travailler sur une meilleure connaissance des cursus universitaires.

Parallèlement, une sensibilisation des étudiants au monde des entreprises artisanales s'est déroulée le 20 mars à l'IUT Paul Sabatier. Plus de 150 étudiants sont venus échanger avec de jeunes créateurs d'entreprise sur leur parcours et découvrir les opportunités qui existent dans la création ou la reprise d'entreprises artisanales.

FSE objectif 2

Aides aux créateurs d'entreprise

L'Europe et la chambre de métiers et de l'artisanat partenaire de la création d'entreprise en pays Comminges-Pyrénées. La création d'entreprise artisanale bénéficie du soutien de l'Europe avec le FSE objectif 2, et ceci depuis plusieurs années. Aujourd'hui, à l'heure où un nouveau programme européen 2007-2013 se met en place, il est d'actualité de faire un bilan de cette action pour l'année 2006. Tout d'abord une explication sur ce dispositif mis en place à Saint-Gaudens à l'antenne de la chambre de métiers et de l'artisanat depuis 2003.

Le soutien aux créateurs s'articule autour d'une offre de service élaborée par la chambre de métiers et validée par la DRTEFP en charge du dossier européen FSE objectif 2 :

« Les lundis de la création avec accompagnement personnalisé des créateurs d'entreprises artisanales » :

- accueil personnalisé des porteurs de projet,
- orientation vers un dispositif d'accompagnement adapté,
- conseil individualisé vers la création,
- suivi du créateur.

Aujourd'hui les résultats sont au rendez-vous. En cumul, de 2003 à 2006, 709 porteurs de projets ont bénéficié en tout ou partie du dispositif mis en œuvre. En 2006, 213 porteurs de projet sont rentrés dans ce dispositif.

La chambre de métiers et de l'artisanat dans le pays Comminges-Pyrénées L'engagement de service pour la création d'entreprises artisanales



« La création et la reprise d'entreprise artisanale représentent un enjeu majeur pour le pays Comminges-Pyrénées. C'est pourquoi, la chambre de métiers et de l'artisanat, acteur dynamique du territoire, mène une politique active afin de soutenir l'emploi, développer l'artisanat pour mieux répondre aux besoins des populations, et renouveler le tissu d'entreprises pour compenser les nombreux départs en retraite. En amont des dispositifs de formation et d'accompagnement à la création/reprise d'entreprise, les porteurs de projet doivent pouvoir, sur le territoire du pays Comminges-Pyrénées, bénéficier d'un dispositif d'accueil, d'orientation et de suivi performant. Cette action, soutenue par l'Union européenne, permet ainsi la réussite d'un plus grand nombre de candidats créateurs ou repreneurs d'entreprises artisanales. »

Pierre Pérez, président de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-Garonne



FSE objectif 2

Ainsi, grâce à ce dispositif, le CFE de Saint-Gaudens, tous créateurs confondus, a procédé à l'immatriculation de 265 nouvelles entreprises artisanales avec un solde positif de ces créations sur les cessations de 68 entreprises. Des résultats qui contribuent à conforter l'économie de ce territoire rural et montagnoux.

CONTACT : DIDIER RICOU
bureau de Saint-Gaudens -
Tél : 05 61 89 17 57 - Email :
dricou@cm-toulouse.fr

URBALOC
LOCATION ET VENTE
DE MATÉRIEL DE BTP

Motopompes: 1,5T à 7,5T
Litière roches
Réalisation compacteurs
Mini-chargeuses
Trancheuses
Broyeurs
Trempeuses
Fouilles hydrauliques

Réservez au
05 61 09 34 91

www.urbaloc.com
URBALOC
215, route de Paris - 31150 Fenouillet

Apprentissage un interlocuteur unique

Les chambres consulaires ont reçu compétence pour l'enregistrement des contrats d'apprentissage par la loi sur les PME d'août 2005 précisé par un décret du 24 juillet 2006.

Tout contrat conclu par une entreprise relevant du secteur de l'artisanat ou ayant une immatriculation auprès du répertoire des métiers 31 doit obligatoirement être enregistré par la chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-Garonne. C'est pour cette raison que nous vous proposons nos différents services :

Le centre d'aide à la décision

vous accompagne dans la recherche de vos futurs apprentis. D'ores et déjà la « campagne apprentissage » vous est parvenue, vous sollicitant pour déposer vos futures offres de contrat pour la période

démarrant dès le 1^{er} juillet. N'hésitez pas à contacter nos conseillères entreprises pour vous conseiller dans cette recherche.

■ Elles vous aideront à définir votre recrutement, à affiner la demande de formation et le diplôme préparé par le jeune en fonction de vos besoins.

■ Elles vérifieront ou définiront avec vous les conditions d'habilitation du maître d'apprentissage que vous aurez nommé.

■ Elles intégreront votre offre dans notre bourse d'apprentissage, qui pour l'année 2006, a répertorié 1 150 adhésions de jeunes à la recherche d'un maître d'apprentissage.

■ Elles vous mettront en rela-

tion avec des jeunes correspondant au profil recherché.

■ Elles assureront avec vous le suivi de votre offre jusqu'à la signature du contrat d'apprentissage.

■ Pour finir, elles assureront le lien avec :

Le service d'assistance à la préparation du contrat d'apprentissage

conseille les entreprises sur :

■ les formalités à l'embauche (DUE et visite médicale d'embauche) ;

■ la législation spécifique des mineurs (visite médicale préalable, autorisation d'utilisation de machines dangereuses) et des apprentis étrangers ;

■ la détermination des salaires ;

■ les conventions collectives ;
■ la législation du travail.

■ le service effectue les formalités pour le compte de l'entreprise :

■ élaboration du pré-contrat

■ vérification et élaboration de l'habilitation du maître d'apprentissage (MA), saisie informatique et liste des pièces nécessaires à l'enregistrement ;

■ élaboration, envoi et suivi auprès des partenaires des documents (attestation de champ de compétences du MA, dérogation de CFA, réduction de contrat, dérogation d'âge) ;

■ saisie du contrat : envoi à l'entreprise pour signatures, envoi au CFA pour visa.

CONTACTS :

Centre d'aide à la décision

M.J. MORANDIN

Tél. : 05 61 10 47 23 / Service d'assistance aux contrats

M.A. BEI Tél. : 05 61 10 47 30 -

C. RIVIÈRE Tél. : 05 61 10 47 31




PREVIFRANCE

c'est :

- votre Régime Obligatoire
- votre Mutuelle Santé
- votre Maintien de Revenus
- votre Retraite "Loi Madelin"

8 agences locales en Haute-Garonne

Toulouse (3), Colomiers, Murat, St Gaudens

0 820 488 588

D.DT/ann de pole en poste fixe

www.previfrance.fr

Se protéger, c'est naturel.



Mutuelle soumise aux dispositions de l'Annexe II de code de la mutualité R.N.M. 776950669

Mutuelle **SANTEVIE**,
partenaire des professionnels indépendants.

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité, inscrite au registre national des mutuelles sous le n° 431 990 712.



Gestion du régime social des indépendants

(RSI)

Mutuelle Santé

Prévoyance

(indemnités journalières, décès, invalidité, dépendance)

Retraite complémentaire

Epargne salariale

TOULOUSE (31000) - 1 place Jeanne d'Arc

TOULOUSE (31000) - 9 rue de Metz

 N° Azur **0 810 31 7000**

PREMIER APPEL LOCAL

www.santevie.fr



VOUS AVEZ LA VIE DEVANT VOUS

Vous avez toujours voulu prendre les rênes mais pas tous les risques.

PRÊT SOCAMA TRANSMISSION-REPRISE D'ENTREPRISE

JUSQU'À 100 000 €

CAUTION ET GARANTIES LIMITÉES

Vous souhaitez reprendre une entreprise ? Franchissez les obstacles grâce à la Banque Populaire. Le Prêt SOCAMA Transmission-reprise vous apporte le financement nécessaire, tout en protégeant votre patrimoine*. Le montant des garanties est limité à seulement 25 % du montant initial du prêt. Une exclusivité Banque Populaire pour vous lancer l'esprit tranquille.



Fonds
européen
d'investissement

Pour ces opérations, la SOCAMA bénéficie de la contre-garantie du FEI. Le Fonds européen d'investissement gère ce programme pour le compte de la Commission européenne dans le cadre de son plan pluriannuel en faveur des petites entreprises.



*Prêt allant jusqu'à 100 000 €. Sous réserve d'acceptation du dossier par la Banque et par la SOCAMA. En cas de défaillance, le recours de la Banque à l'encontre de l'emprunteur s'exerce sans limitation sur les biens affectés à l'exploitation de son entreprise, mais est limité à 25 % du montant initial du prêt sur ses biens hors exploitation.